REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE OUEST
****
DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX
****
COMMUNE DE BAMENDJOU

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
WEST REGION
****
HUPPER PLATEAU DIVISION
****
BAMENDJOU COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU

Séance de révision avant livraison des fiches d'enquêtes

Mai 2018

Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Réalisé par : Actions de Mobilisation Communautaire pour le Développement (AMCODE)

SOMMAIRE

SOMMAIRE i
SIGLES ET ABREVIATIONS iii
LISTE DES TABLEAUX v
LISTE DES GRAPHIQUES vi
LISTE DES CARTES vii
PREFACE viii
RESUME EXECUTIF ix
INTRODUCTION GENERALE 1
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN 3
I.1 CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION 3
I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL 5
I.2.1 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi 5
I.2.2 Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) 5
I.2.3 Le Programme National de Développement Participatif 6
I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté 7
I.3 BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BAMENDJOU 9
I.3.1 Sur le plan administratif 9
I.3.2 Sur le plan biophysique 10
I.3.3 Sur le plan humain 11
I.3.4 Sur le plan économique 11
CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU 13
II.1 CONTEXTE DE L'ETUDE 13
II.2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU CCAP 14
II.3 METHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ECHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNEES 15
II.3.1 Tirage de l'échantillon 15
II.3.2 Collecte des données 15
II.4 METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION 17
II.4.1 Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon 17
II.4.2 Base de sondage et sélection des grappes 17
II.4.3 Sélection des ménages 17
II.4.4 Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 18
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES 19
III.1 PRESENTATION DE LA POPULATION ENQUETEE 19
III.1.1. Caractéristiques des répondants par groupe d'âge et par sexe 19
III.1.2. Caractéristiques de la population 20
III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE 21
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique 21
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique 23
III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique 24
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations 27
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique 27
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées 28
III.3 SECTEUR DE LA SANTE 29
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé 29
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires 31
III.3.3 Appréciation des services de santé 33
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations 33
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé 34
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées 35
III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION 36
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle 36
III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle 39

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle 39
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle 40
III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation 41
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées 42
III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE 43
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale 43
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale 44
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale 45
III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations 46
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale 47
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées 47
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 49
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU 50
SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS A BAMENDJOU 51
PLAN D'ACTIONS (basée sur les actions à mettre en œuvre au niveau local) 52
PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU PLAN D'ACTION 59
ANNEXES I
Annexe 1 : Liste des tableaux I
Annexe 2 : Liste des intervenants IV
Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête V
Annexe 4 : Arrêté préfectoral mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune XI

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ ABREVIATIONS	SIGNIFICATIONS
AEP	Adduction en Eau Potable
AMCODE	Actions de Mobilisation Communautaire pour le Développement
AMEE	Agence Municipale de l'Eau et de l'Energie
APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
BAD	Banque Africaine de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
CAB	Cabinet
CAMWATER	Cameroon Water utilities
CC	Cellule de Communication
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communal de Développement
CDE	Camerounaise Des Eaux
CVD	Comité Villageois de Développement
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CEPCA	Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun
CM	Conseiller Municipal
CM2	Cour Moyen Deuxième Année
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CODEV	Comité de Développement Villageois
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé de l'Aire
COSADI	Comité de Santé de District
CQ	Comité de Quartier
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
DDADER	Délégation Départementale de l'Agriculture et Développement Rural
DDEB	Délégation Départementale de l'Education de Base
DDEE	Délégation Départementale de l'Eau et de L'Energie
DDEPIA	Délégation Départementale de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
DDES	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires
DDPMEESA	Délégation Départementale des Petites et Moyennes Entreprises, de L'Economie Sociale et de l'Artisanat
DDTP	Délégation Départementale des Travaux Publics
DM	Données Manquantes
DRSP	Délégation Régionale de la Santé Publique
DS	District de Santé

DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPC	Eglise Presbytérienne du Cameroun
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEICOM	Fonds spécial d'Equipements Intercommunautaire
FRPS	Fonds Régional de Promotion de la Santé
GADD	Groupement d'Appuis pour le Développement Durable
GIC	Groupe d'Initiatives Communes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPS	Global Positioning Systhem
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
INS	Institut National de la Statistique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
MINDDEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDUH	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé
NSP	Ne Sait Pas
OBC	Organisation à Base Communautaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAEPA-MRU	Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural
PBF	Performance Based Finances
PCD	Plan Communal de Développement
PFC	Point Focal Communication
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PTT	Poste et Télécommunication
RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAR/SM	Section Artisanale et Rurale / Section Ménagère
SEHA	Service de l'Eau, Hygiène et Assainissement
SG	Secrétaire Général
SIL	Section d'Initiation au Langage
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UPP	Unité de Planification Participative
USA	United States of America
ZD	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : *Résultats de l'enquête* 16
Tableau 2 : *Système d'approvisionnement en eau* 22
Tableau 3 : *Utilisation de la principale source d'approvisionnement d'eau publique* 22
Tableau 4 : *Qualité de l'eau* 23
Tableau 5 : *Coût de l'eau* 24
Tableau 6 : *Disponibilité de l'eau* 25
Tableau 7 : *Durée de dépannage des sources d'eau en panne* 25
Tableau 8 : *Personne ayant réparé la panne* 26
Tableau 9 : *Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé* 27
Tableau 10 : *Formation sanitaire la plus proche du ménage* 30
Tableau 11 : *Recours aux soins de santé* 30
Tableau 12 : *Recours à la formation sanitaire la plus proche* 31
Tableau 13 : *Caractéristiques des formations sanitaires visitées* 32
Tableau 14 : *Appréciation du montant payé à la formation sanitaire* 32
Tableau 15 : *Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil* 33
Tableau 16 : *Cycle d'enseignement* 37
Tableau 17 : *Caractéristiques de l'établissement* 38
Tableau 18 : *Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants* 38
Tableau 19 : *Appréciation du montant payé* 39
Tableau 20 : *Réfection des salles de classe* 40
Tableau 21 : *Obtention d'un service à la Commune* 44
Tableau 22 : *Lenteur pour l'obtention d'un service à la Commune* 45
Tableau 23 : *Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages* 46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : *Répartition des répondants par tranche d'âge* 19
Graphique 2 : *Répartition des répondants par sexe* 20
Graphique 3 : *Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge* 20
Graphique 4 : *Répartition des chefs de ménages par sexe* 21
Graphique 5 : *Pourcentage des ménages ayant exprimé un besoin à un partenaire* 26
Graphique 6 : *Raisons de la non satisfaction en eau* 27
Graphique 7 : *Attentes en eau* 28
Graphique 8 : *Raisons de la non satisfaction sanitaire* 34
Graphique 9 : *Attentes en santé* 35
Graphique 10 : *Raisons de la non satisfaction scolaire* 41
Graphique 11 : *Attentes en éducation* 41
Graphique 12 : *Raisons de la non satisfaction Communale* 46
Graphique 13 : *Attentes dans les services de la Commune* 47

LISTE DES CARTES

Carte 1 : *Localisation de la Commune par rapport au chef-lieu de département et au Cameroun* 9

PREFACE

PREFACE

Le Gouvernement Camerounais veille au bien-être des populations à travers l'appui aux Collectivités territoriales décentralisées. Dans cette optique, un grand nombre d'actions sont menées dans les Communes, dans des secteurs aussi variés que l'hydraulique, la santé, l'éducation, les services communaux et j'en passe.

Les objectifs de développement local seraient largement atteints, si les populations destinataires faisaient bon usage des opportunités que représentent les services publics ainsi mis à leur disposition.

L'opération dénommée Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) 2017 qui vient de se dérouler dans la Commune de Bamendjou avec l'appui du PNDP, a permis de recueillir auprès des populations leur perception des services publics, afin d'apprécier l'efficacité de l'action publique et envisager une plus grande implication de celles-ci dans la gestion des infrastructures et services mis à leur disposition.

Au cours de cette étude, vous avez apprécié, critiqué et exprimé vos attentes des services publics de notre Commune. Le présent rapport renferme votre perception et vos attentes, ainsi qu'un plan d'action négocié dans la perspective des changements que nous avons tous souhaités.

En termes de perception, vous avez relevé un certain nombre de besoins réels certes, mais vous avez également eu des réactions qui relèvent de votre ignorance des actions, des projets et des opportunités qui vous sont offertes dans la Commune de Bamendjou. Une meilleure communication sur les actions réalisées et à venir permettra de corriger cette situation.

Le plan d'action négocié qui figure dans ce rapport a pris en compte les attentes exprimées et envisage de lendemains meilleurs dans notre Commune pour le bien-être de tous.

Je vous souhaite bonne lecture.

Le Maire

LE MAIRE
WEST REGION
REGION DE L'OUEST

Ing. Kamdoum

RESUME EXECUTIF

La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif.

Pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Et pour faire participer les bénéficiaires à leur développement, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard.

Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du projet. L'OSC AMCODE s'est occupée de la Zone 15 comprenant 9 Communes, à savoir : Babadjou, Bamendjou, Bangangté, Bangou, Batié, Dschang, Fokoué, Mbouda, Nkong-Zem.

Les objectifs spécifiques du projet se déclinent en 3 points :

- Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs sus-mentionnés ;
- Obtenir les attentes des populations ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.
-

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes:

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon en s'adossant sur les principes de l'INS ;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats obtenus ont révélé l'état de non satisfaction des populations et les attentes dans les 4 secteurs.

Dans la Commune de Bamendjou, les perceptions des services publics par les populations étaient celles qui suivent.

Dans le secteur de l'hydraulique,

La proportion de la population qui est non satisfaite est de 51,7%. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement des points d'eau par rapport à certains ménages. Le défaut ou la lenteur dans la maintenance en cas de panne sont également incriminés, mais dans une moindre proportion.

Le coût élevé de l'approvisionnement en eau est faiblement évoqué comme cause de non satisfaction dans la Commune de Bamendjou.

Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

Dans le secteur de la santé,

Le pourcentage de la non satisfaction des populations est de 31,1. Les causes de cette non satisfaction sont majoritairement la mauvaise qualité des services offerts, les manquements liés au personnel de la formation sanitaire et l'éloignement des centres de santé par rapport à certains ménages. L'insuffisance des médicaments et des équipements constituent les causes secondaires exprimées par les populations. En outre, les coûts élevés constituent une source de malaise non négligeable dans ce secteur. Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire.

Dans le secteur de l'éducation,

La proportion de la population non satisfaite s'élève à : Maternelle : 16,0%, Primaire : 24,0%, Secondaire : 22,8%, Formation Professionnelle : 2,8%. Les principales raisons de la non satisfaction sont les manquements liés au personnel, l'éloignement et les coûts élevés de la scolarité. Les causes de moindre importance, mais non négligeables sont l'insuffisance des écoles, des salles de classes, des équipements et les mauvais résultats. Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement par le ravitaillement des écoles en personnel qualifié.

Par rapport aux services communaux,

La proportion de la population non satisfaite est de 26,2%. Les principaux facteurs incriminés sont la non visibilité des actions de la Commune et la non implication des populations dans la gestion de la Commune. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et les manquements liés au personnel de la Commune constituent des causes de la non satisfaction de moindre envergure. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

INTRODUCTION GENERALE

L'Etat du Cameroun dans sa Constitution de 1996 a confié aux Conseils des Collectivités Territoriales Décentralisées la mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités. Pour promouvoir la démocratie et le développement local, le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils que sont : les textes règlementaires et les programmes de développement.

En avril 2003, les autorités camerounaises ont élaboré, suivant une démarche participative, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La mise en œuvre de ce document a permis au Gouvernement de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et de soutenir des taux de croissance positifs jusqu'en 2008. Toutefois, le profil général de croissance est resté en retrait du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté.

Le processus de révision du DSRP en mars 2008 pour corriger les distorsions ou les manquements relevés lors des évaluations successives de sa mise en œuvre, et des consultations participatives a abouti en 2010 à l'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), et confirmé l'option d'implication des populations à la base, dans une démarche participative. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies soient l'émanation d'une vision de développement à long terme assortie de programmes de développement pluriannuels. Cette recommandation a été satisfaite avec la formulation par les autorités d'une vision de développement à l'horizon 2035 - faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité - et l'adoption en décembre 2007 du nouveau régime financier de l'Etat.

Le DSCE affirme la volonté des pouvoirs publics de centrer la stratégie de réduction de la pauvreté sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance ; de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Ce document a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

L'amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers.

En 2004, la loi d'Orientation de la Décentralisation définit la décentralisation comme étant un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées des compétences particulières et des moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A partir de 2010, plusieurs compétences sont transférées aux Communes dans plusieurs secteurs d'activités parmi lesquels les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services de l'institution communale.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est l'un des outils mis en place par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Dans sa troisième phase, l'Objectif de Développement du PNDP est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Cet objectif se décline en objectifs spécifiques précisés dans un cadre des résultats dont l'un

des indicateurs est le "nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information". Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique est donc un outil qui favorise la gouvernance locale et permet une bonne implication des populations aux actions de développement local.

En 2017, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Actions de Mobilisation Communautaire pour le Développement (AMCODE) a été sélectionnée par le PNDP pour mener une étude sur le mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Bamendjou, à l'effet de capter la perception de la population sur la satisfaction de l'offre des services publics dans le secteur de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et sur les services communaux.

Le présent rapport s'articule autour de quatre chapitres. Le chapitre 1 met en évidence le cadre juridique et règlementaire en matière de décentralisation et de développement local en s'adossant sur les lois, les textes et les arrêtés y relatifs. La synthèse méthodologique de l'enquête fait l'objet du chapitre 2. Les principaux résultats sont analysés dans le chapitre 3, avec en prime, les suggestions des solutions endogènes pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la Commune. Au chapitre 4 se trouve le plan d'action négocié d'accord partie pour la mise en place d'un mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Bamendjou.

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le gouvernement a élaboré plusieurs textes et lois qui encadrent les actions à mener par les services publics et tous les autres partenaires du développement. Parmi les nombreux textes et lois en vigueur au Cameroun à ce sujet, ceux retenus dans ce chapitre portent d'une part sur le cadre juridique de la décentralisation et d'autre part sur la promotion du développement local.

I.1 CADRE JURIDIQUE DE LA DECENTRALISATION

La décentralisation depuis son annonce en 1996 dans la loi constitutionnelle du Cameroun a connu une évolution progressive à travers l'adoption par le Gouvernement des textes législatifs et réglementaires, des documents stratégiques et des programmes qui permettent sa mise en œuvre.

La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation fixe les règles générales applicables en la matière. Ainsi, la décentralisation est un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées de compétences particulières et des moyens nécessaires à l'exercice normal des compétences transférées. Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Elle permet à toute personne physique ou morale de formuler à l'attention de l'Exécutif Communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement. De ce fait, tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication, prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère règlementaire, suivant des modalités fixées par voie règlementaire.

Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers plusieurs programmes parmi lesquels le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en 2004 pour accompagner les Communes dans leurs missions d'amélioration des conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation.

En 2010, le Cameroun vit les premiers transferts des compétences aux Communes en application du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui est un outil de mise en œuvre de la décentralisation. Ce document décrit la vision du développement à l'horizon 2035 qui consiste à " faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ". Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. L'amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d'emplois (pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance), de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers.

A travers les Arrêtés, chaque Département Ministériel transfère aux Communes les compétences qui relèvent de son ressort.

Dans le secteur de l'hydraulique par exemple, l'Arrêté N^0 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice

des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Dans sa zone de compétence, la Commune doit :

- Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'Etat et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ;
- Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ;
- Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipés des points d'eau et non encore équipés, ainsi que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux.

La Commune s'engage à :

- Recueillir et analyser les demandes des populations en matière d'adduction d'eau potable ;
- Elaborer un Plan de Développement Communal et à terme, un schéma directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle de son territoire ;
- Monter des projets de réalisation d'ouvrages publics en s'entourant des compétences techniques nécessaires ;
- Passer des marchés publics de réalisation des travaux (avec mise en concurrence des prestataires agréés par le ministère en charge de l'eau, respect du Code des Marchés Publics, contrôle des travaux …) ;
- Organiser la mise en exploitation de l'ouvrage autour d'un Comité d'Usagers ou le cas échéant, par la délégation à un exploitant privé ;
- Suivre la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique.

Les services de gestion, d'exploitation et de maintenance se déclinent en activités ci-après :

- L'entretien et la maintenance de l'ensemble des puits et forages d'eau potable du ressort communal ;
- La prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits ouvrages ;
- L'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ;
- La tenue d'un fichier communal des ouvrages d'adduction d'eau potable.

Dans le Sous-Secteur Education de Base, l'Arrêté N° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31/12/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes et en matière d'Education de Base. La Commune est chargée de :

- La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.

Dans le secteur santé l'Arrêté N^0 0821/A/MINSANTE du 01/04/2011 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'entretien et de gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.

La Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logements d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres.

Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGE).

Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences.

Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé.

En ce qui concerne les services de l'institution communale, le livre vert intitulé Recueil des textes des Collectivités Territoriales Décentralisées renseigne sur les conditions d'exercice des compétences transférées aux Communes.

I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils de promotion du développement local. Il s'agit entre autres des stratégies, des projets et des textes législatifs et réglementaires ci-après :

- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ;
- Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ;
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ;
- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), etc.

I.2.1 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) de 2010 à 2020, né sous les cendres du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2008, est centré sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance et réduire substantiellement la pauvreté. Pour participer efficacement à l'atteinte des objectifs de développement durable, ce document met à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

Le DSCE a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique mondiale. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), devenu Objectifs de Développement Durable (ODD) depuis 2015 avec 17 objectifs et une vision. Il se présente en conséquence comme : i) un cadre intégré de développement ; ii) un cadre de cohérence financière ; iii) un cadre de coordination de l'action gouvernementale des appuis extérieurs ; iv) un cadre de consultation et de concertation avec la société civile ; (v) un cadre d'orientation des travaux analytiques ; pour éclairer la gestion du développement.

I.2.2 Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)

Dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP en 2008, le Gouvernement a développé

une stratégie intégrée de développement rural à travers l'élaboration d'un Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR**).** Cette stratégie vise le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Elle s'articule autour de cinq domaines prioritaires : i) le développement local ; ii) le développement des productions ; iii) l'appui institutionnel ; iv) la gestion durable des ressources naturelles et v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural.

Le développement local dont le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC) constituent le cadre opérationnel vise plus spécifiquement : (i) le renforcement des capacités des communautés et Communes en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique du développement local ; (ii) l'appui à la réalisation d'infrastructures communautaires en vue de lever les contraintes au niveau local ; (iii) la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et (iv) la participation effective des acteurs à la base au processus de développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

La gestion des ressources naturelles vise à concilier l'amélioration de la production et la gestion durable des ressources naturelles et à encourager toutes les initiatives en faveur du développement durable , à travers : i) la coordination et la mise en œuvre d'une gestion concertée des ressources naturelles renouvelables ; ii) la préservation et la restauration des potentiels de production (protection/restauration de la fertilité des sols, conservation de la ressource en eau, protection restauration des pâturages, conservation de la biodiversité, etc.) ; et iii) l'assurance d'une gestion locale des infrastructures rurales collectives.

I.2.3 Le Programme National de Développement Participatif

Le Programme National de Développement Participatif, élaboré dans le cadre du DSRP et outil de la politique de décentralisation vise à définir et mettre en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités décentralisées en vue de les rendre acteurs de leur propre développement. Il se propose de développer une synergie fonctionnelle de partenariat entre les communautés à la base, l'Etat, la Société Civile, les ONG et les Bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Les principaux bénéficiaires du PNDP sont les communautés et/ou organisations de base, les quartiers, les collectivités territoriales décentralisées, les associations, les groupements mixtes, etc.

Le programme, qui doit se réaliser en trois phases de manière à couvrir progressivement l'ensemble du territoire. Il comprend trois composantes qui sont :

(i) **l'appui au développement local** : Cette composante a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques, d'accroitre la productivité des ressources naturelles de base et d'augmenter les revenus des populations dans les Communes couvertes par le programme. L'atteinte de cet objectif va nécessiter la mise en œuvre de diverses infrastructures et investissement socio-économiques. A travers cette composante, des subventions vont être octroyées aux Communes pour cofinancer l'élaboration ou l'actualisation du PCD et les activités connexes ; les études détaillées de faisabilité technique, financière, environnementale et socio-économique des microprojets devant être financées et les investissements issus des PCD qui incluent le contrôle de qualité. Cette composante précise également que les Communes bénéficieront d'un accompagnement pour les arrimer au budget programme.

(ii) **l'appui aux Communes dans le cadre du processus de décentralisation** : Cette composante a pour objectifs de renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle va aussi fournir une assistance pour le renforcement des capacités des Communes et des acteurs locaux comme les prestataires de services, les équipes pluridisciplinaires

des ministères sectoriels, les élus et les prestataires de services techniques pour qu'ils puissent pleinement assumer un rôle efficace d'acteurs du développement local. Cette composante comporte trois sous-composantes dont l'appui institutionnel au processus de décentralisation, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales.

(iii) **la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication** : Cette composante permet : a) la gestion administrative et financière du programme ; b) la coordination avec les partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace pour le développement local ; c) la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet avec les Communes, les ministères sectoriel, les prestataires des services techniques, les ONG ; d) le suivi et l'évaluation de la performance du programme ; e) la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte et f) le développement des activités de communication pour promouvoir et vulgariser les résultats et acquis du programme.

En relation avec les Organisations de la Société Civile, il met en œuvre plusieurs projets dont celui du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. La phase pilote y relative a eu lieu lors de la deuxième phase du programme dans dix Communes dont une dans la Région de l'Ouest.

I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté

Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) a été validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités territoriales décentralisées, et les partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre l'accès à des services énergétiques modernes et la réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Outre un système de péréquation au plan national, il vise entre autre à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche sur le développement et à promouvoir les énergies alternatives.

La mise en œuvre de toutes ces politiques est soutenue par des lois et textes sur le développement durable et local, à savoir :

- La **Loi N° 2011/008 du 06 Mai 2011** d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun définit **le développement durable** comme étant un mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs ; privilégie la recherche de l'harmonie entre la rentabilité et la croissance économique, l'accessibilité sociale et la viabilité économique.

- **L'Arrêté N^0 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 Août 2011,** portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural qui stipule en son **article 5** qu'en matière de mobilisation communautaire pour le développement des communautés, la Commune doit : Apporter son appui à la planification locale et villageoise ; Promouvoir les communautés villageoises de développement (CDV), les Groupements d'Initiatives Communes (GIC) et les Sociétés Coopératives ; Contribuer à la gestion des Centres d'Education et d'Actions Communautaires (CEAC) ; Promouvoir l'entrepreneuriat local et le genre.

  En outre, il dispose en son **article 6** que la Commune doit apporter son appui à la planification locale et villageoise à travers la réalisation d'un diagnostic complet ; la définition des priorités des actions à entreprendre ; l'identification des bassins de production et des types d'appuis nécessaires en fonction des effets et des impacts attendus.

Il stipule également en son **article 7** que la promotion des Comités Villageois de Développement, des Groupements d'Initiatives Communes et des Sociétés Coopératives par la Commune consiste en : la promotion du changement des comportements par des activités d'information, d'éducation et de communication ; l'appui à l'organisation et à la structuration du milieu ; l'appui à la légalisation des Groupements d'Initiatives Communes et les Sociétés Coopératives ; l'appui à l'inscription des organisations constituées au fichier régional et central ; la formation des leaders locaux ; la mise en place, l'équipement et la formation technique et managériale des Comités Locaux et de gestion ; et l'appui à la mise en place des caisses de maintenance des infrastructures.

Dans le même sillage, son **article 8** dispose que dans le cadre de la gestion des Centres d'Education et d'Action Communautaire, la Commune doit notamment : mettre sur pied le Comité de Gestion présidé par le Maire ; apporter son appui au renforcement des capacités des leaders villageois et des organisations des producteurs ; apporter son appui au suivi et à l'évaluation des activités de développement autocentré ; sensibiliser les autres acteurs de développement ainsi que les communautés sur les missions, les rôles et le fonctionnement du Centre d'Education et d'Action Communautaire (CEAC).

Il dispose également en son **article 9** qu'en vue de la promotion de l'entrepreneuriat local et du genre, la Commune doit procéder à : l'identification des activités porteuses dans la Commune ; la formation à l'apprentissage aux petits métiers ; l'appui au montage des microprojets générateurs de revenus ; la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets identifiés ; la mise en place des caisses/banques villageoises autogérées.

L'**article 10** va dans le même sens et stipule qu'en matière de développement des mini-infrastructures socio-économiques, la Commune est chargée de : l'identification et de la validation des projets prioritaires ; l'appui à la réalisation des projets ; la mise à disposition des mini-infrastructures aux commandes des groupes bénéficiaires.

Son **article 11** dispose aussi que l'appui à l'identification et à la validation des projets prioritaires par la Commune comprend : le recensement des besoins en infrastructures par le village ; la priorisation et la validation des projets par le Conseil Municipal ; la transmission des projets validés au Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

Son **article 12 s**tipule aussi que l'appui à la réalisation des projets intégrés que doit apporter la Commune consiste en : la visite des sites proposés ; la mise à disposition des normes, plans et devis types des principales infrastructures ; l'élaboration des dossiers d'appels d'offres dans le respect des normes, plans et devis types ; la passation des marchés ; le suivi des travaux ; la réception des travaux.

L'**article 13** de la même loi stipule aussi que la mise à disposition des mini-infrastructures aux communautés ou groupements bénéficiaires est conditionnée par la mise en place par la Commune de Comités de Gestion ainsi que l'évaluation périodique de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures.

Son **article 21** va dans la même lancée et dispose que le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural met à la disposition des Communes les Directeurs et le personnel actuel des Centres d'Education et d'Action Communautaire (CEAC). Ils sont chargés de l'animation de l'économie locale. Cependant, leurs actions sont encore timides sur le terrain.

I.3 BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BAMENDJOU

La présentation de la Commune de Bamendjou va se faire sur les quatre points suivants :

- le plan administratif
- le plan biophysique
- le plan humain et
- le plan économique.

I.3.1 Sur le plan administratif

La Commune de Bamendjou a été créée par Ordonnance n° 59-63 du 21/11/1959. Elle est située à environ 15 Km de Bafoussam en passant par Bameka ; 28 Km de Bafoussam en passant par Bandjoun et Bahouan ; 10 km de Batié-Carrefour ; 08 Km du marché de Bansoa-Chefferie et 10 Km de Baham, Chef-lieu du Département des Hauts-Plateaux en passant par Bahouan. Elle dépend du Département des Hauts Plateaux, dans la Région de l'Ouest Cameroun. Elle couvre quatre groupements de deuxième degré dont les Groupements Bamendjou, Bameka, Bahouan et Bangam ainsi que 42 villages de troisième degré. Elle est limitée au Nord par la Commune de Bafoussam IIIème, à l'Ouest par les Communes de Bandja et Penka-Michel, au Sud-est par les Communes de Bahamet Batié, et à l'Est par la Commune de Bandjoun (Pouomegne II). La carte ci-après situe la Commune de Bamendjou dans l'espace national, régional et départemental.

Carte 1 : ***Localisation de la Commune par rapport au chef-lieu de département et au Cameroun***

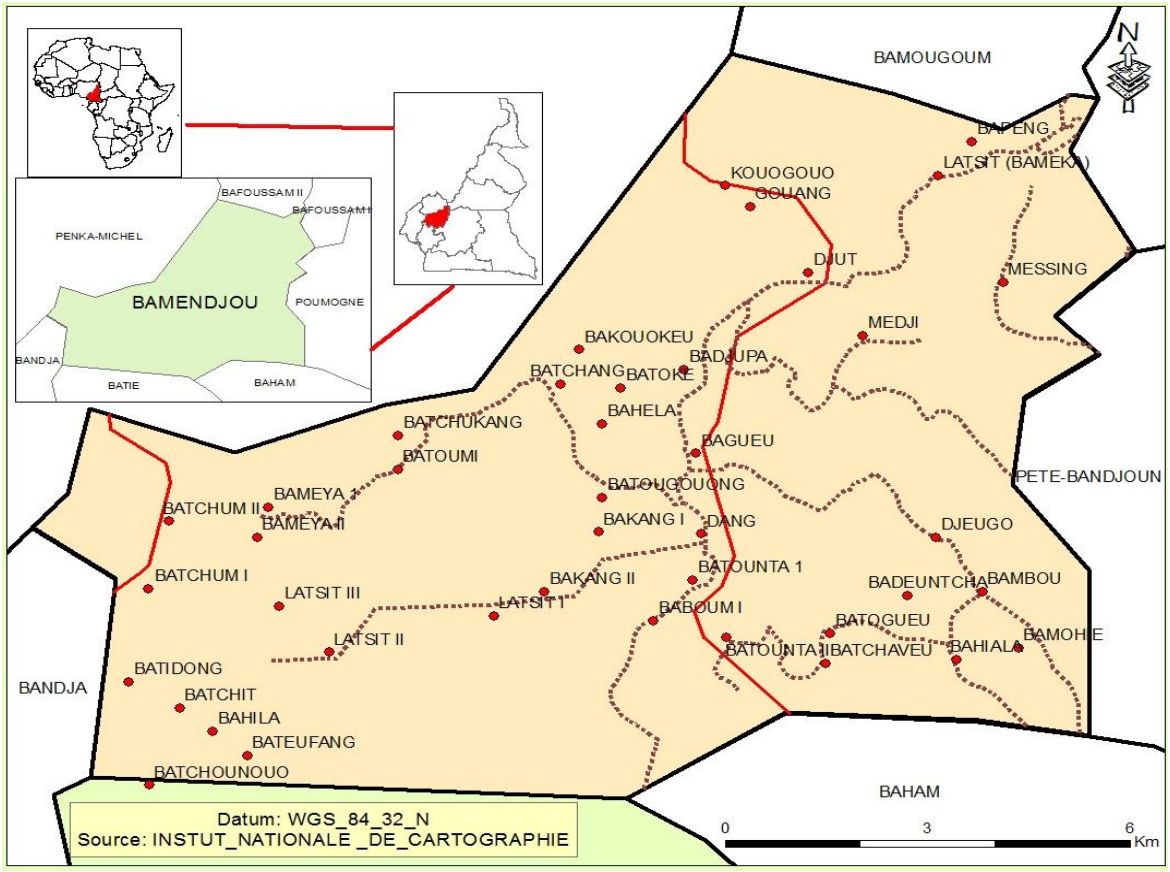

I.3.2 Sur le plan biophysique

- Le Climat

Le climat est de type camerounien d'altitude caractérisé par une longue saison pluvieuse qui va de mi-mars à mi–novembre et une courte saison sèche allant de mi-novembre à mi-mars. La pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 1500 et 1800 mm les températures moyennes se situent autour de 20°C, les minima de décembre se situant entre 16 et 18 °C et les maxima ne dépassant pas 24 °C. L'amplitude thermique annuelle ne dépassant que rarement 2 °C, ce qui confère au climat de Bamendjou sa douceur et sa fraicheur, surtout du côté de Bangam où l'on rencontre les plus hautes altitudes. C'est un climat en générale favorable au développement des infrastructures (hydrauliques, sanitaires, éducatives …) malgré la poussière de la saison sèche souvent à l'origine de la grippe, de la toux et d'autres maladies.

- Les Sols

Les sols dominants sont ferralitiques caractérisés par leur couleur rouge cuirassée. A divers endroits, on rencontre des croutes latéritiques impropres à l'agriculture sans de grandes opérations d'amendement. Les sols sablo-argileux contrastent dans les basses terres et constituent le domaine privilégié de l'agriculture. L'utilisation des engrais chimiques pour l'agriculture constitue une véritable source de pollution pour les cours d'eaux et par un danger pour la santé des populations.

- Flore et faune

La végétation dans son ensemble est constituée de savane boisée entrecoupée de galeries forestières. D'une manière générale, l'unité de paysage prédominante est constituée des zones de polyculture caractérisées par les cultures vivrières, les fruitiers et les cultures de rente telles que le café Arabica. La plantation d'eucalyptus utilisé comme bois d'œuvre dans les constructions diverses est en passe de devenir un fléau pour les réserves d'eau dans Bamendjou si aucune mesure de sensibilisation n'est prise pour orienter sa plantation loin des sources d'eau et des terres fertiles. La présence des cultures autour des maisons malgré leur importance pour la sécurité alimentaire constituent une source de moustique nuisible pour la santé de la population sans oublier les petits rongeurs pouvant être des agents vecteurs de plusieurs maladies. La faune peu fournie et peu diversifiée du fait de la pression des activités humaines (champs et habitations) sur toute l'étendue de la communale.

- Reliefs et Hydrographie

Le relief de la Commune est accidenté, caractéristique des Hautes terres de l'Ouest Cameroun ; vallées étroites et abondantes, plateaux peu étendus et moins nombreux tel celui de Bangam, basses terres plus ou moins marécageuses rencontrées dans le groupement Bahouan et BAMEKA où les plus basses altitudes de la Commune sont rencontrées (1400 m dans les bas-fonds de Sangmetè ou de Bamessing). Le caractère accidentogène du relief de la Commune est un grand handicape pour le développement des infrastructures sociales. Cependant, il constitue un facteur favorable pour la création des adductions d'eau et des forages. L'hydrographie de Bamendjou joue un rôle capital dans l'approvisionnement en eau potable du département des Hauts plateaux en particulier et de la région de l'Ouest en général. Le cours d'eau Metche est l'épine dorsale qui alimente les stations de traitement et distribution de la CDE avec la prise d'eau au niveau du village Bamessing. D'autres cours d'eau non moins importants prennent tous leur source à l'intérieur de la commune et constitue des points d'attractions pour les cultures de contre saison ou les éleveurs

Bororos du gros bétail qui sont installés dans Penka-Michel et qui traversent du côté de Bamendjou à la recherche des espaces pâturables.

- Les ressources naturelles

Bamendjou regorge un potentiel minier assez important. On dénombre deux gisements de Bauxite à Bangam 2, plusieurs carrières de sables, de pierres et de latérites et le massif granitique de NGOUANG. Malheureusement, l'exploitation demeure archaïque. Cette exploitation est aussi limitée à cause de la faible accessibilité aux sites. On dénombre aussi de nombreux paysage pittoresque à l'instar du plateau de Kon-Yegne à Bangam (Bateufang), des monts Medji (Bamedji) et des collines de Balatsit à Bamendjou et Tchouké à Baméka pouvant servir de sites pour l'écotourisme.

I.3.3 Sur le plan humain

- Taille et structure de la population

La population de la Commune de Bamendjou est estimée à environ 42 080 habitants en 2014. Elle est constituée majoritairement des femmes dont la proportion est estimée à 50,5% et 49,5% des hommes. Cette population est essentiellement jeune. On note au sein de la Commune, la présence des couches vulnérables dont les Personnes Vivant avec Handicapées (PVH), les personnes âgées (PA) et les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV).

- Groupes ethniques

Bien que l'espace communal soit cosmopolite, les Bamilékés constituent la catégorie ethnique la plus représentée dans les villages. En outre, l'Arrondissement rassemble de petits groupes disparates de personnes originaires des autres régions du Cameroun. Au total, au moins 20% des habitants de la zone urbaine viennent des autres régions du pays, particulièrement du grand Ouest (Régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Ouest elle-même), du grand Mbam, du Centre, du Sud et du Septentrion (Adamaoua, Nord et Extrême Nord, notamment les Bororos) qui y sont installées définitivement ou pour des raisons de service.

- Religion

Deux principales religions cohabitent en paix dans la Commune de Bamendjou : le christianisme et l'islam. On note cependant une forte domination de la religion chrétienne (Protestante et Catholique). L'islam st pratiqué par les populations Bororos. A côté de ces deux grandes religions importées, il faut signaler qu'une bonne tranche de la population est attachée aux valeurs et croyances ancestrales.

I.3.4 Sur le plan économique

- Agriculture

L'économie de la Commune repose en grande partie sur les activités agricoles. L'agriculture est pratiquée indifféremment par les hommes, les femmes et les jeunes. Tandis que les hommes accordent une attention particulière aux cultures de rente, les femmes sont plus focalisées sur les cultures vivrières et maraîchères. La production est diversifiée ; les cultures vivrières et maraîchères côtoient les cultures de rente. La production à petite échelle côtoie des exploitations un peu plus intensives.

Le recours aux semences améliorées n'est pas très répandu. Les engrais chimiques sont utilisés beaucoup plus pour la culture du café. Les engrais biologiques (fientes de poules, excréments de porcs et de chèvres, compost) sont utilisés dans les champs de maïs et de produits maraîchers.

Il existe de petites unités de transformation des produits agricoles (fabrication des bâtons de manioc, production de beignets, de mets de pistache ou d'arachide). Les produits transformés sont vendus localement et dans les marchés des villes voisin.

- Elevage

L'activité d'élevage est dominée par l'élevage de la volaille et du petit bétail (porcs, chèvres). De manière générale, cet élevage est pratiqué par les agriculteurs de manière traditionnelle pour compléter leurs revenus. Les jeunes plus particulièrement commencent à s'adonner à un élevage moderne de la volaille et du porc. Malheureusement ceux-ci font face au manque de financement et de matériel de pointe pour le développement optimal des différentes filières (porcines et avicoles) dans lesquelles ils sont engagés. Ici également l'insuffisante d'accompagnement technique est déplorée et cause un frein au développement de ces filières porteuses. La production n'est pas en mesure de satisfaire totalement la demande locale et celle des métropoles voisines (Bafoussam, Yaoundé,). L'élevage du gros bétail (Bœuf) reste embryonnaire dans la Commune. Il est pratiqué en général par les populations Bororos qui se sont installées dans les nombreuses zones favorables aux pâturages.

- Commerce

Le Commerce reste assez développé et est l'activité la plus pratiquée. On en rencontre plusieurs types : le commerce des produits manufacturés, des produits agricoles et d'élevage, des produits de l'artisanat local, le commerce de la friperie, etc. L'activité commerciale occupe une multitude de personnes, de manière temporaire ou permanente. La vente des articles et produits agricoles a généralement lieu dans les différents marchés de la Commune. Le reste de la vie économique est assuré par le petit commerce de produits manufacturés. (CONGELCAM, Queen Fish), etc.

- Exploitation forestière et faunique

Les populations de la Commune exploitent également les ressources forestières et fauniques. L'exploitation forestière concerne la coupe du bois d'Eucalyptus et bien d'autres, la production des décoctions de racines, d'écorce et des feuilles, l'exploitation faunique concerne la chasse des gibiers qui sont en général : les rats, les singes, les porcs épics, les biches, les serpents etc.…Cette activité pratiquée sans règlementation se fait sans presqu'aucun heurte de la part des agents des postes forestiers présents dans la Commune.

- Transports

Les activités de transport sont dominées par la conduite de moto taxi. Elle occupe le plus de personnes. Ce secteur fait face au mauvais état des routes et les tracasseries policièr**es** ce qui a pour conséquences le surcharge des véhicules, le coût de transport élevé et ainsi les risques élevés d'accidents.

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU

Le développement des services sociaux de base permet, non seulement d'améliorer le niveau de vie des populations, mais aussi de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique. La synthèse méthodologique de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique sera présentée respectivement en cinq points :

- Le contexte de l'étude ;
- Les objectifs et méthodologie du CCAP ;
- La méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte des données ;
- La méthodologie de mesure des indicateurs de perception et
- La brève présentation de la Commune.

II.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis la deuxième phase du Programme, l'un des résultats attendus est : " le nombre de Communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information". Une phase a été conduite en 2011 et a porté sur 10 Communes prises dans les 10 Régions. Cette première expérience a permis de tirer des leçons qui ont été capitalisées pour le passage à l'échelle en troisième phase.

La phase pilote a permis de :

- Observer un grand engouement des populations à donner leur avis sur le développement de leurs localités ;
- Relever les points perfectibles, sur lesquels les sectoriels, les Maires se rendent à l'évidence des améliorations à apporter dans la gestion de leurs localités ;
- Relever les points d'attention pour une réussite de cette opération.

Ces points d'attention portent principalement sur le triple plan technique, administratif et financier.

Sur le plan technique

Le caractère sensible de cette opération exige que l'échantillonnage et l'analyse des données qui en découleront soient rigoureux et obéissent à une méthodologie qui repose sur des bases scientifiques.

Sur le plan financier

La coordination de l'opération, la collecte, l'analyse des données, la production des rapports, la dissémination des résultats et la conduite des changements issus de l'opération sont autant d'activités de l'opération qui induisent des coûts non négligeables, parfois au-dessus des capacités de certaines Communes.

La prise en charge de l'opération est donc une donnée à intégrer dans la réflexion visant à mettre en place de tels mécanismes, étant entendu que de prime abord, les Maires pourraient être quelque peu réfractaires à une telle évaluation.

Sur le plan du pilotage de l'opération

Sur le plan du pilotage de l'opération, le succès de l'opération exige un comité suffisamment indépendant pour que les résultats reflètent la perception réelle des bénéficiaires ; il devrait également être suffisamment fort pour accompagner la Commune dans la conduite des changements

qui seront suggérés par l'évaluation. Ceci pourrait faire penser à deux scénarii extrêmes :

(i) comité externe à la Commune et totalement indépendant avec un ancrage institutionnel au niveau de la tutelle des Communes ou

(ii) un comité composé de personnels et élus de la Commune ayant un ancrage institutionnel au niveau de la tutelle des Communes.

Afin de disposer d'informations fiables pour cette opération, il a été retenu pour le PNDP III de réaliser une enquête dans 159 Communes auprès des ménages pour capter leurs perceptions sur l'offre de service dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et le service communal. Dans la Région de l'Ouest, 18 Communes sont concernées par cette enquête.

La conduite technique de l'opération a été confiée aux Organisations de la Société Civile (OSC) pour leur indépendance et leur connaissance du milieu. Deux OSC ont été retenues dans la région de l'Ouest: AMCODE et GADD.

L'appui technique de l'INS est prépondérant tant sur le plan de la conception que sur celui de l'opérationnalisation.

II.2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU CCAP

Objectif principal

L'objectif de cette enquête est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'enquête devra permettre de renseigner sur :

- Les indicateurs liés à l'appréciation des services hydrauliques ;
- Les indicateurs liés à l'appréciation des services de santé ;
- Les indicateurs relatifs à l'appréciation des services d'éducation ;
- Les indicateurs liés à l'appréciation du service communal.

Méthodologie du CCAP

Cette enquête est organisée par le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et constitue une étape en vue de densifier l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales. A cet effet, le PNDP a recruté l'OSC AMCODE afin de procéder à la collecte des données dont l'analyse permettra de nourrir le plaidoyer en vue de la prise en compte plus accrue des besoins des populations à la base dans les interventions des acteurs de développement sur le territoire communal de Bamendjou. L'équipe d'AMCODE était composée d'un chef de mission, un chef d'équipe, un superviseur communal et de dix (10) agents enquêteurs.

Suite à la sélection, AMCODE a mis à la disposition du PNDP deux collaborateurs/consultants en vue d'un renforcement des capacités sur la méthodologie et les outils à utiliser au cours de l'opération. Au terme de cette formation préliminaire, le PNDP s'est assuré que les personnes formées avaient restitué cette formation aux autres membres de l'OSC qui devaient intervenir aussi dans cette opération.

De manière spécifique, le travail a consisté à mener les activités suivantes pour le compte de la Commune de Bamendjou :

- Prendre part aux activités préparatoires de lancement du processus ;
- Participer à l'atelier régional de lancement du processus ;
- Organiser techniquement le lancement du processus au niveau communal ;
- Contribuer à la sensibilisation des parties prenantes ;

- Sélectionner les agents recenseurs et organiser leur formation en mettant à leur disposition les outils de collecte ;
- Collecter les données auprès de l'échantillon des ménages à enquêter ;
- Apurer, traiter et analyser les données ;
- Produire le rapport d'enquête ;
- Négocier les changements au cours de l'atelier de restitution communal ;
- Participer aux ateliers de restitutions aux niveaux départemental, régional et national.

II.3 METHODOLOGIE DE TIRAGE DE L'ECHANTILLON ET DE COLLECTE DE DONNEES

Dans l'impossibilité d'interroger tous les habitants de la Commune, un échantillon représentatif de la population a été retenu.

II.3.1 Tirage de l'échantillon

Il s'agit de décrire le processus qui a permis de choisir les ménages à enquêter.

(i) Champ de l'enquête et population cible

La liste des ménages à enquêter a été constituée sur la base de l'échantillon de l'enquête EC_ECAM 4 (2 627 ZD du RGPH 2005), complétée par l'EC -ECAM4 réalisée d'octobre 2016 à janvier 2017.

Le champ géographique de cette enquête dans la Commune de Bamendjou est l'ensemble des 20 quartiers/villages encore appelés Zones de Dénombrement dans lesquels l'échantillon des ménages a été prélevé.

(ii) Méthode de sondage

Sondages stratifiés à deux degrés :
✓ 1er degré, grappes ou ZD tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille.
✓2ème degré, tirage systématique des ménages (en moyenne 16 ménages par ZD).

(iii) Taille de l'échantillon

320 ménages tirés dans 20 Zones de Dénombrement de la Commune de Bamendjou.

II.3.2 Collecte des données

Outil de collecte

L'outil principal de collecte est le questionnaire ménage sur papier. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

Collecte des données

(i) Formation des agents de collecte des données

La formation des agents enquêteurs dans la Commune de Bamendjou s'est déroulée du 18 au 20/09/2017 ; et a connu la participation de 13 enquêteurs présélectionnés.

Les chapitres clés de cette formation étaient :

- la présentation de l'enquête
- les techniques pour conduire une enquête

- le remplissage du questionnaire ménage
- la simulation
- l'exploitation des fiches cartographiques
- le test de sélection.

A la fin de la formation, les 10 meilleurs agents formés ont été sélectionnés pour mener l'enquête.

(ii) Collecte des données

La collecte des données dans la Commune de Bamendjou s'est déroulée du 06 au 11 Octobre 2017 avec la participation d'un Chef d'Equipe, d'un Superviseur et de 10 Agents Enquêteurs.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Tableau 1 : ***Résultats de l'enquête***

N°	ZD	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	002	Badjupa	16	0	0	0	
2	005	Badang	16	0	0	0	
3	006	Bagueu	16	0	0	0	
4	701	Bapeng	16	0	0	0	
5	704	Kouogouo	16	0	0	0	
6	706	Balatsit	16	0	0	0	
7	707	Bamessing	16	0	0	0	
8	709	Djut	16	0	0	0	
9	711	Medji	16	0	0	0	
10	713	Bambou	16	0	0	0	
11	715	Bahiala	14	2	0	0	1 décédé, 1 en déplacement de longue durée
12	717	Batchuaveu	16	0	0	0	
13	718	Batounta II	15	1	0	0	En déplacement de longue durée
14	720	Baboum	16	0	0	0	
15	722	Bakan II	16	0	0	0	
16	724	Bateufang	15	1	0	0	Changement de résidence
17	726	Batchit	15	1	0	0	En déplacement de longue durée
18	729	Batchoum/ Bameya	15	1	0	0	En déplacement de longue durée
19	730	Batouguong	16	0	0	0	
20	732	Bakouokeu	16	0	0	0	
Totaux		**20**	**314**	**6**	**0**	**0**	**5**

(iii) Exploitation des données

Les données collectées ont été transmises au PNDP pour saisie après épuration par l'équipe AMCODE. Ensuite, les tableaux générés par le PNDP ont été transmis à AMCODE pour analyse et production du rapport d'étude dans la Commune de Bamendjou.

II.4 METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la Commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

II.4.1 Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyée sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par Commune. Pour cela, pour les Communes ayant sélectionné 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon de 320 ménages de la Commune a été réparti dans chacune proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

II.4.2 Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires du ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque Arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

II.4.3 Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de

dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

II.4.4 Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour le ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement le ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} *:* probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On notera que t_{hij} =1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD *i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Le Cameroun s'est résolument engagé dans la lutte contre le sous-développement et œuvre pour sortir des affres de celui-ci. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique fait suite à plusieurs programmes et plans de développement qui ont été mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre la pauvreté. Après l'élaboration des Plans Communaux de Développement, l'organisation de cette étude résulte de la volonté du gouvernement du Cameroun à travers les Maires à évaluer le niveau de satisfaction des populations pour l'offre des services sociaux de base. Les résultats obtenus permettront de réorienter les actions d'amélioration des conditions de vie des populations.

Ce chapitre présente les répondants par groupe d'âge et par sexe, qui vont se prononcer sur la disponibilité, l'utilisation, les coûts et la qualité des services dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, des services offerts par l'institution communale. De leurs appréciations dépendront les raisons de leur non satisfaction et leurs attentes prioritaires.

III.1 PRESENTATION DE LA POPULATION ENQUETEE

Aucune action de développement ne peut être efficiente si elle ne tient pas compte des caractéristiques de la population sur laquelle elle doit être appliquée. Pour avoir la perception des populations de la Commune de Bamendjou sur l'offre des services sociaux de base, il est nécessaire de constituer un échantillon représentatif de personnes qui vont être enquêtées pour leur compte. Connaître les caractéristiques de sa population permet aux décideurs de développer des politiques de développement communales adaptées à leurs besoins.

III.1.1. Caractéristiques des répondants par groupe d'âge et par sexe

L'enquête sur la perception de la qualité des services publics réalisée dans la Commune de Bamendjou est orientée essentiellement vers les chefs de ménages ou leurs représentants et une attention est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Cette approche permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part.

Une bonne majorité des répondants a plus de 30 ans, soit 81,9 % de l'échantillon des enquêtés. C'est donc une population adulte qui a répondu aux questions. Le graphique1 ci-après présente la répartition des personnes enquêtées par tranches d'âges.

Graphique 1 : *Répartition des répondants par tranche d'âge*

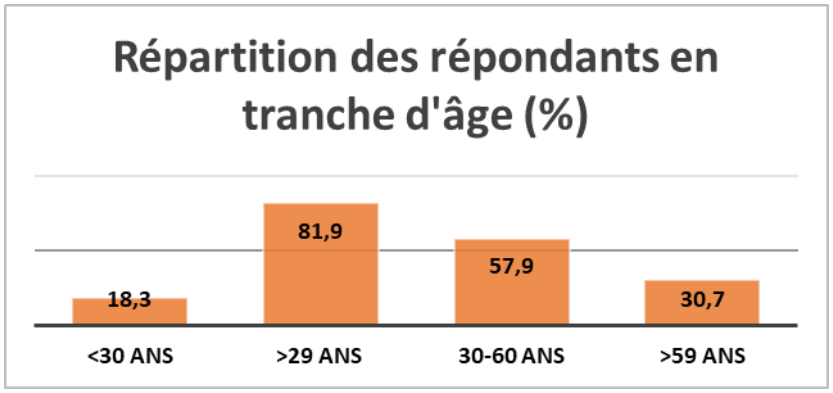

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

La Commune de Bamendjou, doit développer pour sa population très jeune et en âge de

procréer une politique qui vise à améliorer ses conditions de vie et assurer son bien-être.

En ce qui concerne le sexe des répondants, les femmes sont très souvent plus présentes à la maison que les hommes. Le nombre important de sexe féminin 57,7% tel qu'illustré dans le graphique 2 ci-après peut s'expliquer par le fait qu'en journée, les ménages sont plus gardés par les femmes que les hommes. Ce résultat exige qu'une politique spéciale soit mise sur pieds au sein de la Commune pour l'insertion de ces femmes qui prennent de plus en plus la parole dans les structures de prise de décisions et de dialogue.

Graphique 2 : *Répartition des répondants par sexe*

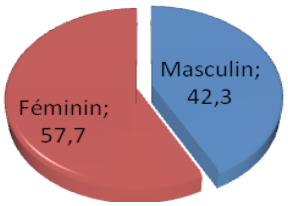

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Les répondants ci-dessus sont les interlocuteurs rencontrés dans les 320 ménages ciblés pour administrer les questionnaires d'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Bamendjou.

III.1.2. Caractéristiques de la population

Le Plan Communal de Développement de la Commune de Bamendjou estime sa population à 34 269 habitants en 2005 et estimée 42 080 en 2013 avec un taux de croissance moyen de 2,6%, soit 17945 hommes et 24 135 femmes. La prise en compte des aspects genre dans la mise en œuvre des projets de développement exige qu'on tienne compte entre autres de l'âge et du sexe des bénéficiaires. Il est donc important de caractériser les chefs de ménages dans lesquels l'enquête est menée.

Il ressort du graphique3 ci-après que près de la moitié des chefs de ménages soit 49,8% ont des âges situés entre 25 et 59 ans qui correspond à la tranche de la population économiquement et sexuellement active. Ce qui constitue un bon potentiel en ressources humaines pour le développement local de cette Commune.

On constate que 41,8% des chefs de ménages de la Commune sont constitués des personnes du 3e âge. Ces personnes âgées de plus de 59 ans méritent aussi une attention particulière. La Commune doit développer des activités sociales épanouissantes pour leur permettre de passer le relais aux jeunes de façon enthousiaste.

Graphique 3 : *Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge*

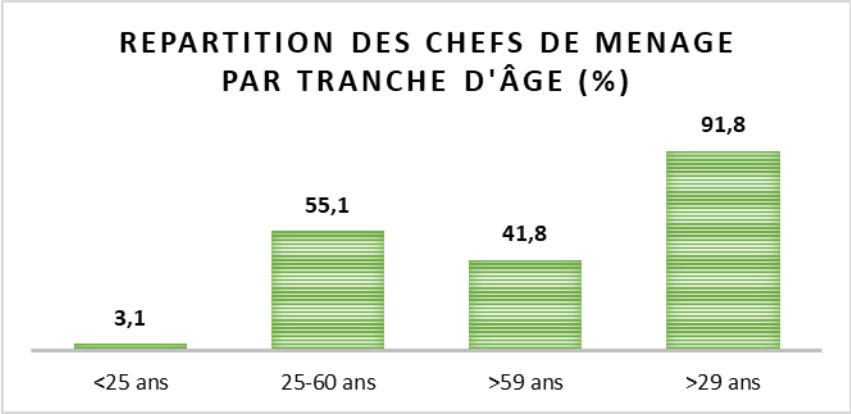

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Le graphique 4 ci-après montre que la proportion des femmes chefs de ménages est importante dans la Commune de Bamendjou. Il s'agirait des femmes des ménages polygamiques, des couples à résidence séparées ou des familles monoparentales. D'où la nécessité de mettre l'accent sur l'éducation sociale de la femme et de la jeune fille en particulier sur la responsabilité sociale. Ce nombre est inférieur au nombre de femmes répondants ce qui veut aussi dire que beaucoup de répondantes n'étaient pas des cheffes de ménage.

Graphique 4 : *Répartition des chefs de ménages par sexe*

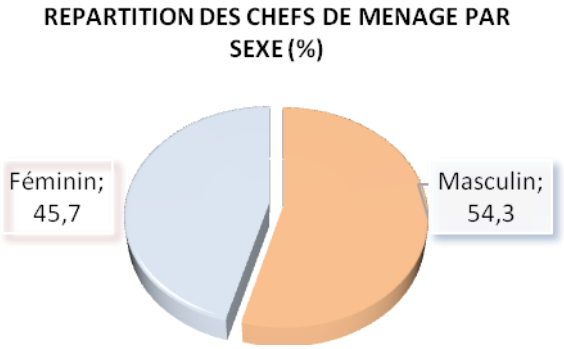

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

L'étude menée vise à capter la perception ou l'état de satisfaction de ces populations dans 04 secteurs spécifiques : hydraulique, Santé, Education, Services communaux. Les résultats obtenus permettront d'élaborer un plan d'action négocié avec la Commune, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à travers la mise en œuvre des solutions endogènes.

III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

L'accès à l'eau est une nécessité vitale pour les populations, au regard de son utilité pour la boisson, l'hygiène et assainissement, les tâches ménagères et les activités génératrices de revenus. Le bien-être des populations de la Commune en est tributaire, raison pour laquelle le secteur de l'hydraulique occupe une place de choix dans le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Dans le processus de mise en œuvre de la Décentralisation, l'Arrêté N^0 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 précise les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable, des puits et des forages d'eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Parmi ces compétences figure en bonne place le suivi de la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique.

La perception des populations de la Commune de Bamendjou dans ce secteur est captée, à travers l'examen des systèmes d'approvisionnement, de la disponibilité, de l'accès, de la qualité et du coût de l'approvisionnement, ainsi que le degré de satisfaction des services et leurs attentes.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

La Commune de Bamendjou dans le Département des Hauts Plateaux est située en zone rurale. Cette Commune est non couverte par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. C'est ainsi que plusieurs projets sont engagés dans ce secteur avec les partenaires suivant :
la BAD (Banque Africaine de Développement) pour la réalisation de certaines infrastructures d'assainissement, La SNV (Organisation Néerlandaise de Développement) dans le cadre du Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (PAEPA-MRU).

Dans cette Commune, 76,3% des ménages s'approvisionnent dans les sources conventionnelles, à savoir les puits avec pompes, les puits protégés et les adductions d'eau potable. Ce qui est appréciable. Les 73,2 % des ménages qui utilisent encore les rivières et les sources et les puits à ciel ouvert, montrent leurs difficultés à accéder aux points d'eau aménagés. Ainsi, la faible extension du réseau d'adduction d'eau potable pousse les ménages à multiplier les sources d'approvisionnement palliatives. Le tableau 2.1ci-après montre globalement que plus de 73,2 % de la population peut s'approvisionner en cas de besoin dans les sources d'eau de qualité douteuse. Ce comportement à risque potentiel est susceptible de les exposer aux maladies d'origine hydrique.

Tableau 2 : *Système d'approvisionnement en eau*

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau					
Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017					
Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :					
Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine	Source /rivière	Adduction en eau potable
8,4	33,1	31,5	37,8	76,5	26,9

Les populations de la Commune de Bamendjou utilisent à la fois plusieurs sources d'approvisionnement en eau, en fonction des besoins et de la disponibilité.

Le fait que les ménages ne s'approvisionnent pas de façon quasi exclusive dans une source d'approvisionnement ne permet pas de présenter efficacement le niveau d'accès à l'eau potable dans la municipalité. De ce point de vue, on constate, à travers le tableau 2.2 ci-après, que parmi les différentes sources d'approvisionnement en eau présentes dans la Commune, la source/rivière est curieusement la plus fréquentée. En effet, plus de 58,9% des ménages s'approvisionnent principalement dans des sources peu rassurantes.

Sur les 26,9% des ménages du tableau 2.1 ayant accès à l'adduction en eau potable, seulement 13,5% l'utilisent comme source principale dans le tableau 2.2. Ce choix ne nous semble pas délibéré, et serait dû à l'indisponibilité des eaux de cette source d'eau privilégiée. D'où la nécessité de rehausser le niveau d'adduction en eau potable. Les sources étant des gisements naturels d'eau, il faudra entreprendre une grande campagne d'aménagement de ces sources et de contrôle de la qualité de l'eau au cas où cela n'est pas fait. Cela pour préserver la santé de la grande partie de la population qui s'y ravitaille. La nécessité de la sensibilisation et d'éducation des communautés sur la potabilisation de l'eau s'impose pour permettre aux 2,6% qui utilisent les puits à ciel ouvert et aux 58,9% qui utilisent les sources/rivières d'améliorer la qualité de leur eau. Ceci limite leur exposition aux maladies d'origine hydrique.

Tableau 3 : *Utilisation de la principale source d'approvisionnement d'eau publique*

Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau							
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017							
	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source /rivière	Adduction en eau potable	Total
68,7	3,5	2,6	3,9	17,6	58,9	13,5	100,0

L'analyse de la qualité et du coût de la principale source d'eau utilisée par les ménages pourraient également expliquer les comportements à risque adoptés par les populations.

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Le coût et la qualité de l'eau utilisée par les populations constituent des facteurs déterminants dans l'appréciation de l'approvisionnement en eau.

Dans la Commune de Bamendjou, la qualité de l'eau de consommation est préoccupante. Le tableau 2.3 ci-après indique clairement que 23,8 % des populations pensent que l'eau qu'elles consomment est de mauvaise qualité. En principe, les pourcentages des caractéristiques de la mauvaiseté de l'eau ne devraient pas dépasser 23,8 %. Or 17,5% des ménages disent que l'eau issue de leur principale source d'approvisionnement a un goût, et 27,8% disent qu'elle a une couleur et 19,5% disent que l'eau issue de la principale source a une odeur. Cela suppose que certains répondants qui ont déclaré que l'eau était bonne ont par la suite dit qu'elle a un goût et une couleur. Cette contradiction pourrait être attribuée à la maîtrise approximative des caractéristiques d'une eau potable par les populations. D'où la nécessité de les sensibiliser sur les caractéristiques d'une eau potable et les techniques de potabilisation des eaux.

Cette mauvaise qualité de l'eau pourrait occasionner des maladies hydriques. D'où l'importance de la sensibilisation des populations sur la nécessité de boire une eau de bonne qualité, d'avoir des connaissances sur la potabilisation des eaux, de développer des stratégies pour garantir leur accès à l'eau potable. L'OMS définit l'eau potable comme celle dont la consommation est sans danger pour la santé. Ce qui n'est pas le cas pour une grande partie de l'eau utilisée dans la Commune de Bamendjou. Si la Commune fait beaucoup d'effort en matière d'approvisionnement en eau des populations, elle doit aussi orienter ses actions vers le contrôle de la qualité de l'eau.

Tableau 4 : *Qualité de l'eau*

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017

Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
64,2	23,8	12,0	100	19,5	80,0	0,5	100	17,5	81,3	1,2	100	27,8	71,3	0,9	100

La qualité de l'eau consommée préoccupe les populations de la Commune de Bamendjou davantage que le coût de l'approvisionnement.

Dans la Commune de Bamendjou, le coût de l'approvisionnement en eau ne suscite pas un grand intérêt chez les populations. Ainsi, le tableau 2.4 ci-après montre que le nombre de répondants ayant réagi par rapport à la question y relative se situe entre 27 et 54 sur 320 enquêtés. Ce qui n'est pas significatif du point de vue statistique.

Néanmoins, le taux moyen de 2548,1 F CFA est très élevé pour 54,9% de ceux qui payent l'eau. Cette situation s'explique par le faible revenu des populations, et par conséquent leur faible pouvoir d'achat. Les coupures régulières et le souci d'économie poussent les ménages à se tourner vers les sources d'approvisionnement non payantes et impropres à la consommation. Ce qui les rend vulnérables. L'extension du réseau d'adduction d'eau et la sensibilisation des populations sur les risques de l'utilisation d'une eau d'origine douteuse pourraient augmenter le nombre de ménages qui paye l'eau de sa principale source d'approvisionnement et réduire l'exposition aux maladies hydriques dont le traitement coûte encore beaucoup plus cher pour les ménages.

Tableau 5 : *Coût de l'eau*

Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau					
Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017					
		Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'eau qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
15,5	(2548,1)	(54,9)	(45,1)	(0,0)	(100,0)

Ce manque d'intérêt pour la question de coût de l'approvisionnement en eau peut s'expliquer par le fait que la majorité des populations de la Commune se ravitaille dans des sources non conventionnelles où elles ne sont pas obligées de payer des frais. En plus, dans les villages, de façon coutumière, on sait que l'eau est offerte ; elle ne se vend pas ; elle ne s'achète pas. D'où la nécessité d'éduquer les populations sur les conditions d'approvisionnement en eau potable, leurs coûts et la nécessité de leurs contributions à l'entretien des infrastructures.

L'appréciation des populations par rapport aux services du secteur de l'hydraulique permettra sans doute d'élucider davantage les attitudes décrites plus haut et d'envisager des changements dans ce secteur.

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

La disponibilité, l'accessibilité et la fréquence de l'eau sont les variables qui permettent d'apprécier l'état des services de l'hydraulique dans une Commune.

Dans la Commune de Bamendjou, le Tableau 2.2 ci-dessus a révélé que 73,2% des ménages ont pour principales sources d'eau publique les sources/rivières et les puits à ciel ouvert.

Les résultats présentés dans le Tableau 2.5 ci-après, montrent que l'eau n'est disponible toute l'année que pour 74% des ménages de la Commune la Commune de Bamendjou

L'indisponibilité de l'eau par moment pour 26% des ménages concernerait les points d'eau construits et les adductions d'eau des Sociétés qui ont eu le privilège d'avoir reçu délégation de services publics de l'eau potable en raison de la reforme de mise en œuvre dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine (panne) ou l'assèchement de la nappe alimentant le point d'eau et les sources (problème climatique). Le caractère saisonnier de certaines sources d'approvisionnement en eau de la Commune n'est pas sans conséquences sur la vie quotidienne des populations. Il convient par conséquent de se pencher sur le cas des 26% des populations qui s'approvisionnent dans des sources saisonnières.

En revanche, les populations ont accès à l'eau des sources publiques de manière satisfaisante. La gestion de ces points d'eau est quasi optimale, si l'on s'en tient à la proportion des ménages qui y accèdent toute la journée, soit 90,5%. Cependant, le temps mis pour atteindre les points d'eaux est de plus de 15 mn pour 49,3% de la population. En améliorant l'accessibilité à l'eau, la Commune permettrait aux ménages d'économiser chaque année des centaines d'heures à investir pour mieux gagner leur vie. La corvée de l'eau se fait par les jeunes et les femmes, et cette eau est transportée sur leurs têtes et sur de nombreux kilomètres ; ce qui peut provoquer des dommages physiques. Cette situation souligne la nécessité d'étendre le réseau des points d'eau, afin de les rapprocher davantage des populations.

Tableau 6 : *Disponibilité de l'eau*

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau							
Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017							
	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
74,0	14,8	35,9	30,4	18,9	100	90,5	*

Si l'accessibilité à l'eau pour une bonne tranche de la population est un exercice très laborieux, le nombre de ménages obligé à le pratiquer augmente en cas de panne. Les tableaux 2.6 et 2.7 suivants vont nous informer sur les délais de réparation et les acteurs résolvant les pannes.

La panne est définie par Larousse comme étant l'arrêt accidentel et subit du fonctionnement d'un appareil ou d'une installation. Les ménages concernés par les pannes sont ceux dont la principale source d'approvisionnement n'est pas la source ou la rivière, soit 41,1% des ménages.

A l'analyse, concernant les dysfonctionnements, le tableau 2.6 ci-après montre que 17,2% des ménages enquêtés ont enregistré des pannes durant les six derniers mois. Si 52% seulement ont été solutionné dans un délai d'un mois, 48% des ménages dont la principale source d'eau publique est en panne doit attendre plus longtemps. Cette longue attente entraîne des souffrances des populations qui sont obligées de parcourir plusieurs kilomètres pour aller à la collecte de l'eau, et contribue à des pertes économiques importantes. Ceci dénote une insuffisance soit en personnel et/ou en matériel, soit de leur incompétence ou encore de l'impossibilité de réparer certains points d'eau qui ont été mal faits. D'où la nécessité de créer les Comités de Gestion des points d'eau et renforcer les capacités de leurs membres.

Tableau 7 : *Durée de dépannage des sources d'eau en panne*

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois						
Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017						
	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
(17,2)	21,7	30,3	12,7	20,6	14,7	100,0

L'Etat a transféré aux Communes les compétences en matière de l'alimentation en eau potable. Le tableau 2.7 ci-après suivant nous renseigne sur les différents acteurs qui interviennent en cas de panne d'un ouvrage en eau dans la Commune de Bamendjou et leurs niveaux d'interventions.

L'appréciation du niveau d'intervention des différents acteurs du développement dans la réparation des ouvrages en panne est relative. Les chefs de ménages qui ont dit savoir ceux qui

réparent les pannes déclarées sont inférieures à 54. Ils ne s'intéressent pas suffisamment à la réparation de la panne de la principale source d'eau publique. D'où la nécessité de créer un comité de gestion ou de responsabiliser certains villageois qui pourront être des ponts entre les populations et les différents acteurs intervenant dans la réparation. Il ressort de la faible proportion des ménages qui ont répondu à cette question que les autorités administratives et l'Etat sont plus résolus au dépannage des points d'eau

Une synergie entre ces différents acteurs en mettant l'accent sur la sensibilisation des populations à l'adoption des comportements citoyens pourrait mieux garantir la durabilité de ces points d'eau et contribuer à une meilleure santé, voire un meilleur épanouissement des habitants de cette municipalité. D'où la nécessité pour la Commune de renforcer non seulement le fonctionnement des comités de gestion des points d'eau, mais aussi le service technique de la Commune en charge de la gestion de l'eau.

Tableau 8 : *Personne ayant réparé la panne*

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau						
Pourcentage (%) des ménages ayant déclarant une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017						
Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
(16,5)	(18,9)	(2,4)	(6,5)	(0,0)	(30,7)	(40,8)

Au regard de la qualité de l'eau consommée par les ménages, du temps mis pour aller puiser l'eau et des pannes enregistrées, les populations de la Commune de Bamendjou ont des grands besoins en eau. Mais, seulement 18% des populations ont exprimé un besoin en eau potable dans les six derniers mois. Ce taux est insuffisant et démontre que cette population ne sait pas exprimer ses besoins. Par ailleurs, le graphique 5 ci-après montre que l'essentiel des besoins en approvisionnement en eau sont formulées respectivement auprès du Maire, du chef du village/quartier, et du comité de gestion du point d'eau. La population de la Commune de Bamendjou semble informer sur les politiques gouvernementales en matière de gestion de l'eau, sur les compétences transférées par l'Etat aux Communes. Toutefois l'accent doit être mis sur les contributions des populations bénéficiaires pour l'approvisionnement en eau.

Graphique 5 : *Pourcentage des ménages ayant exprimé un besoin à un partenaire*

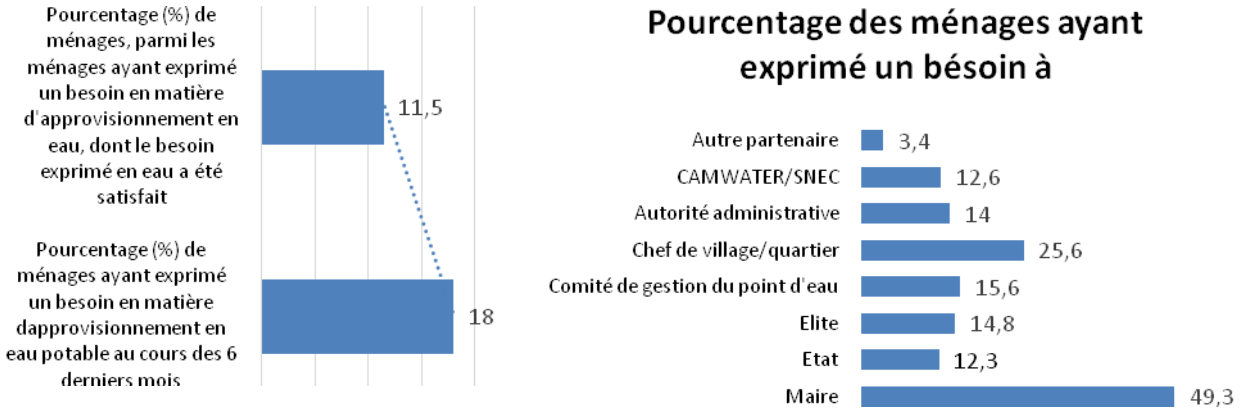

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

La satisfaction est le plaisir que nous éprouvons quand les choses sont telles que nous pouvons les souhaiter. Le nombre de ménages ayant répondu à la question sur le délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé est inférieur à 27 sur 320 ménages enquêtés. Ce qui est insignifiant

sur le plan statistique. Ceci dénote l'embarras des populations à se prononcer sur cette question, Les populations de la région de l'ouest de par leur culture s'expriment peu sur leur état de satisfaction.

Tableau 9 : *Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé*

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable				
Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, BAMENDJOU, 2017				
	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
BAMENDJOU	*	*	*	*

L'analyse du tableau suivant nous permettra de savoir si c'est un refus de s'exprimer, ou bien si la population n'est pas satisfaite ; et surtout de connaître les raisons de ce non satisfaction.

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

Nous avons besoin d'eau dans tous les actes quotidiens de la vie : pour la culture, pour se laver, pour préparer nos aliments, pour le ménage, pour la consommation domestique et humaine. La connaissance des raisons de non satisfaction des populations en matière d'alimentation en eau nous permettra de mieux orienter nos actions. Le graphique ci-après indique que le malaise au sein de la population est lié à l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau 68,4%, à l'éloignement du point d'eau 40,1%, et à la mauvaise qualité de l'eau 40,6%. Ce graphique indique qu'un même ménage peut avoir plusieurs raisons insatisfactions.

Graphique 6 : *Raisons de la non satisfaction en eau*

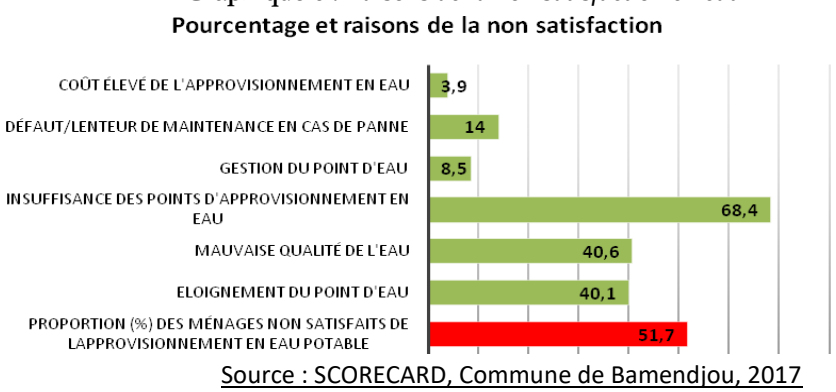

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Après avoir exprimé les raisons de leurs insatisfactions en matière d'alimentation en eau, les populations à travers les ménages enquêtés, ont aussi exprimé ce qu'elles attendent des pouvoirs publics pour une réelle satisfaction en approvisionnement en eau.

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

L'accès à l'eau potable reste toujours un défi à relever pour les populations de la Commune de Bamendjou. L'amélioration de l'offre en eau en quantité et en qualité passe à priori par : l'augmentation des points d'eau à 82,4%, une meilleure gestion des points d'eau existants à 30,8%, la réhabilitation des infrastructures existantes à 16,5%. Ces attentes des populations cadrent avec les raisons de non satisfaction évoquées plus haut.

Les Tableaux 2.1 et 2.2 révèlent que la Commune de Bamendjou dispose d'abondantes ressources en eau que sont les sources ; mais l'accès à l'eau potable est très limité. Les 19,4 % des attentes qui portent sur l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants peuvent s'expliquer par l'accroissement démographique et l'augmentation croissante de la pollution des ressources en eau qui ont pour conséquences de réduire les quantités et la qualité des ressources en eau disponibles.

Graphique 7 : *Attentes en eau*

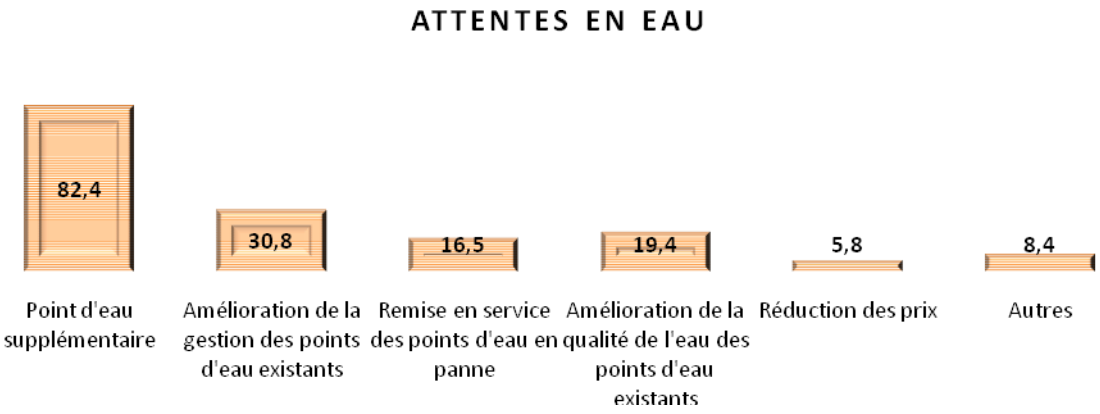

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Pour répondre aux besoins en adduction d'eau potable, la Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses.

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de l'hydraulique. Mais les populations de la Commune de Bamendjou ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, AMCODE propose à l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Bamendjou, les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE L'HYDRAULIQUE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Le nombre de points d'approvisionnement en eau potable est insuffisant.	L'augmentation des points d'eau dans la Commune de Bamendjou a été souhaitée. Toutefois, une cartographie des points d'eau indiquant leur débit, leur état et la densité de la population pourrait servir à bon escient dans la prise de décision relative à l'augmentation des points d'eau.
L'eau destinée à la consommation est de mauvaise qualité du fait de son goût particulier, de son odeur remarquable et de sa couleur inadaptée.	- Education des populations à la protection des points d'eau des éléments nocifs ; - Renforcement des capacités des populations sur les stratégies de potabilisation de l'eau ; - Sensibilisation des populations sur la nécessité de boire une eau de bonne qualité pour préserver leur santé et économiser sur les frais médicaux ; - Apprendre aux populations à développer des stratégies pour garantir leur accès à l'eau potable.
Les points d'eau existants sont mal gérés.	- Sensibiliser les populations sur la mise en place des Comités de Gestion des points d'eau ; - Former les membres du Comité de Gestion des points d'eau à l'entretien des ouvrages hydrauliques et la gouvernance des biens publics.

III.3 SECTEUR DE LA SANTE

Selon le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) 2010-2020 en son point 235, l'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développement social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical et paramédical est insuffisant, voire inexistant dans certains centres de santé surtout dans ceux nouvellement construits. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans les centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Bamendjou, l'offre des services de santé publique est appréciée à travers la disponibilité et l'utilisation des services de santé ; le coût et la qualité des services sanitaires.

III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

Le Décret N^0 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique au Cameroun, en son titre 1, des dispositions générales, Article 1^{er}, alinéa 2, précise : Le Ministre de la Santé Publique est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Santé Publique. A ce titre, il est chargé : - d'assurer l'organisation, la gestion et le développement des formations sanitaires publiques ; - d'assurer le contrôle technique des formations sanitaires privées ; - de veiller à l'extension de la couverture sanitaire du territoire ; - de veiller à la qualité des soins et à l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires publiques et privées ; - d'assurer la promotion des infrastructures sanitaires en liaison avec les administrations concernées. La norme voudrait que deux formations sanitaires soient distantes de 5 km pour permettre à la population d'avoir accès à la stratégie fixe qui est la moins coûteuse aussi bien pour l'Etat que pour les populations. L'application de ces dispositions générales en matière de santé dans la Commune de Bamendjou fait observer dans le Tableau 3.1 ci-après, un taux de couverture des services de santé de 77,8% pour les formations sanitaires publiques, et de 22,2% pour les formations sanitaires privées. Cela suppose que la Commune de Bamendjou est suffisamment couverte en formations sanitaires aussi bien publiques plus des trois quarts (3/4) que privées moins d'un quart (1/4) eu égard à sa carte sanitaire. Raison pour laquelle 57,5 % des chefs de ménages peuvent mettre moins de 30 minutes pour accéder à la formation sanitaire la plus proche. Cela suppose que la majorité des ménages est située au plus à 3 kilomètres des formations sanitaires.

Au-delà de 50 minutes de marche à pieds - soit plus de 5 km pour la stratégie avancée, d'après la politique de santé en vigueur au Cameroun - les risques de morbidité sont un peu plus accrus. De ce fait, il est souhaitable qu'une attention particulière soit portée aux 42,5 % de ménages qui mettent plus de 30 minutes pour se rendre dans la formation sanitaire la plus proche du ménage. D'où la nécessité pour la Commune d'examiner sa carte de couverture sanitaire pour identifier les zones géographiques nécessitant une fourniture en formations sanitaires supplémentaires pour une couverture optimale de la Commune.

Tableau 10 : *Formation sanitaire la plus proche du ménage*

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage								
Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017								
Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
Centre de santé intégré public	Hôpital/ CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
66,0	11,8	22,2	0,0	100,0	22,4	35,1	42,5	100,0

Avant de s'engager dans la construction de nouvelles formations sanitaires, il est important d'apprécier l'utilisation qui est faite de celles qui existent déjà dans la Commune.

Pour une bonne couverture sanitaire dans une Commune, la création et la construction des Centre de Santé ne suffisent pas. Il faut en plus un bon plateau technique pour garantir aux populations l'accès aux soins de santé de qualité ; à savoir des équipements appropriés et des personnels qualifiés pour répondre aux besoins des populations.

Le recours à une formation sanitaire est fonction de la qualité des soins recherchés. Raison pour laquelle, les chefs de ménages peuvent traverser la formation sanitaire la plus proche - si son plateau technique ne répond pas à leurs besoins - pour aller plus loin. Dans la Commune de Bamendjou, l'analyse du Tableau 3.2 ci-après montre que 79,2 % des populations sollicitent les services des formations sanitaires publiques. Certainement du fait de l'importance de leurs plateaux techniques. Près du cinquième de la population est servie par les formations sanitaires privées, du fait certainement de leur proximité.

Malgré cette présence importante de la médecine moderne, 1,2 % de la population fait encore recours à l'automédication ou se soigne elle-même. D'où la nécessité de les sensibiliser sur les dangers de ces comportements à risques.

Le faible pourcentage de consultation des tradipraticiens observé peut être dû au fait que la Surveillance Basée sur les Evènements (SBE) ou autopsie verbale (kongossa du quartier). Source : (Atelier de dissémination et de formation des personnels du niveau régional sur les outils de collecte et manuels de procédure révisés et élaborés à l'Hôtel Beau Rivage de Douala-Cameroun du 23 au 25 Août 2017 MINSANTE/DLM) n'est pas aussi documentée que la Surveillance Basée sur les Indicateurs (SBI). Car les tradipraticiens sont des partenaires de l'offre des services de santé publique soutenus et contrôlés par le Ministère de la Santé Publique au Cameroun.

Tableau 11 : *Recours aux soins de santé*

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé							
Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017							
Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradipraticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
67,1	12,1	19,6	0,3	0,3	0,3	0,3	100,0

La norme voudrait que les chefs de ménages s'orientent vers les formations sanitaires les plus proches en cas de besoin. En principe, les Centres de Santé Intégrés sont dirigés par les Infirmiers Diplômés d'Etat ; et les CMA sont dirigés par les médecins. Sur le terrain, cette norme n'est pas toujours respectée. De ce fait, dans la Commune de Bamendjou, si 40,8 % des chefs de ménages utilisent la formation sanitaire la plus proche tel que l'indique le Tableau 3.3 ci-après, 91,3

% d'entre eux préfèrent les formations sanitaires dirigées par des médecins, et à défaut, celles dirigées par des infirmiers. Le fait que 8,7 % des chefs de ménages utilisent des formations sanitaires dirigées par des aides-soignants ou autres est un indicateur de l'insuffisance du personnel soignant hautement qualifié par endroits dans la Commune.

Tableau 12 : *Recours à la formation sanitaire la plus proche*

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche						
Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche, par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017						
	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
54,0	53,0	38,3	0,0	0,9	7,8	100

L'Arrêté N^0 0821/A/MINSANTE du 01/04/2011 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'entretien et de gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement stipule en son Article 4 que la Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logement d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres. Ceci veut dire que le Maire doit davantage s'intéresser à la gestion des fonds de promotion de la santé, pour pouvoir mettre en place des mécanismes qui permettent aux responsables des formations sanitaires de recruter et payer le personnel technique qualifié dont les ménages de leurs ressorts territoriaux ont besoin. D'où la nécessité d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les populations sur la connaissance des politiques de santé publique en vigueur.

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Le Coût et la qualité des services sanitaires dépendent du pouvoir d'achat et de l'accessibilité des populations, de la disponibilité des soins et de la qualité du plateau technique.

L'analyse du Tableau 3.4 ci-après montre que 69,6 % des chefs de ménages utilisent les formations sanitaires qui ont entre 1 et 10 lits ; c'est-à-dire les Centres de Santé Intégrés (CSI) ou les Cabinets de Soins ; et 25% utilisent des formations sanitaires qui ont plus de 10 lits ce qui souligne également le fait de l'importance des formations sanitaires confessionnelles, qui du reste sont plus anciennes que l'Hôpital de District à Bamendjou.

Si 95,6 % des formations sanitaires disposent d'une pharmacie/pro-pharmacie, seules 77,6 % d'entre elles disposent d'une pharmacie/pro-pharmacie qui a des médicaments. Ceci montre que l'accès aux médicaments fait partie des problèmes de santé à prendre en considération dans la Commune de Bamendjou. Car cette défaillance entraine une augmentation des coûts des soins de santé des populations.

Tableau 13 : *Caractéristiques des formations sanitaires visitées*

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017

Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une pharmacie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/pro pharmacie qui des médicaments
98,9	92,6	99,0	42,6	27,0	25,0	5,4	100,0	95,6	77,6

Les frais de consultations dans les CSI sont fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA.

L'analyse du Tableau 3.5 ci-après montre que 95,4 % des chefs de ménages préfèrent utiliser les formations sanitaires dans lesquelles il y a au moins un médecin prestataire de soins. En plus, la majorité de ces chefs de ménages trouvent que le montant payé est raisonnable. Ceci montre que les chefs de ménages de la Commune de Bamendjou sont prêts à payer les frais médicaux nécessaires pour leur santé. On peut donc dire que dans ce secteur, la demande des soins est supérieure à l'offre. Ceci pose le problème de la gouvernance des formations sanitaires. Une gestion rationnelle de ces formations sanitaires peut permettre d'améliorer les plateaux techniques.

Tableau 14 : *Appréciation du montant payé à la formation sanitaire*

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, Scorecard, BAMENDJOU, 2017

	Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
78,6	4,7	79,4	16,0	100	34,5	63,8	1,7	100

Toutefois, même si la Commune de Bamendjou – ville frontalière entre les départements des Hauts –Plateaux et du Haut-Nkam – est hautement peuplée d'agriculteurs, de commerçants, le tiers de ces chefs de ménages qui trouvent que le montant payé est élevé pose le problème du faible niveau de revenus des populations de la Commune. Ceci nous amène à questionner leur façon d'apprécier les services de santé.

III.3.3 Appréciation des services de santé

Les critères d'appréciation des services de santé reposent sur l'accueil et la disposition des personnels de santé à rendre service sans attendre une rétribution personnelle ou supplémentaire en retour.

La lecture du Tableau 3.6 ci- après montre que moins de 27 chefs de ménages sur 320 interrogés se sont prononcés sur cette question des frais autres que ceux de cession. Cela dénote le caractère méfiant des populations de la Commune sur les questions financières, surtout lorsqu'elles frisent la corruption. D'où la nécessité d'éduquer les populations sur les mécanismes de dénonciation des actes de corruption qui freinent le développement de notre Nation.

Tableau 15 : *Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil*

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil , SCORECARD, BAMENDJOU, 2017

Ménage dont un membre a payé autre chose en plus des frais de session lors d'une consultation dans la formation sanitaire la plus proche			Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
Initiative personnelle	Demande du personnel	Total	Bon	Passable	Total
*	*	*	84,6	13,4	100,0

Il découle de ce qui précède que si les populations sont réticentes à se prononcer sur les actes qui frisent la corruption, il n'en demeure pas moins qu'elles ne dénoncent pas pour autant les raisons pour lesquelles elles ne sont pas satisfaites des services de santé qui leurs sont offerts.

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

L'organisation du système de santé au Cameroun prévoit l'implication et la contribution des populations bénéficiaires des services de soins de santé à travers l'organisation des Comités de Santé, qui sont les structures de dialogue et de participation communautaire. La Conférence de Bamako (1987) : Les chefs d'Etat et de Gouvernement Africains réunis à Bamako au Mali avec l'impulsion de l'OMS et de l'UNICEF adoptent la convention dite " INITIATIVE de BAMAKO ". Cette initiative recommande le partenariat avec la communauté pour la cogestion et le cofinancement des activités de santé, avec un accent particulier sur l'approvisionnement en médicaments essentiels, la santé de la mère et de l'enfant, puis la mobilisation des individus et des communautés. La conférence de Bamako a été adoubée par la Conférence d'Hararé 1987 (Zimbabwé) qui consacrait le partenariat ; la cogestion ; le cofinancement, et jetait déjà les bases du District Décentralisé, ce qui déboucha sur la Réorientation des Soins de Santé Primaires. La mise en place des Comités de Santé de l'Aire (COSA), des Comités de Santé de District (COSADI), et des Comités de Gestion (COGE) visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, en application des travaux issus de la conférence d'Hararé. Le Décret N° 93/228/PM du 15 Mars 1993 fixant les modalités d'applications de la Loi N° 90/62 du 19 Décembre 1990 accordant dérogation spéciale aux formations sanitaires publiques en matière financière.

Dans la Commune de Bamendjou, selon le graphique 8 ci-après, plus de la moitié des chefs de ménages déclare que la plupart des problèmes de santé de leurs villages sont résolus. Quant aux 31,1 % qui ne sont pas satisfaits, les raisons d'insatisfaction à prendre en considération sont : les manquements liés au personnel de la formation sanitaire ; l'éloignement des formations sanitaires ; l'insuffisance des formations sanitaires ; l'insuffisance de médicaments ; la mauvaise qualité des services offerts; la mauvaise qualité/insuffisance des équipements ; la mauvaise gestion de la formation sanitaire.

Graphique 8 : *Raisons de la non satisfaction sanitaire*

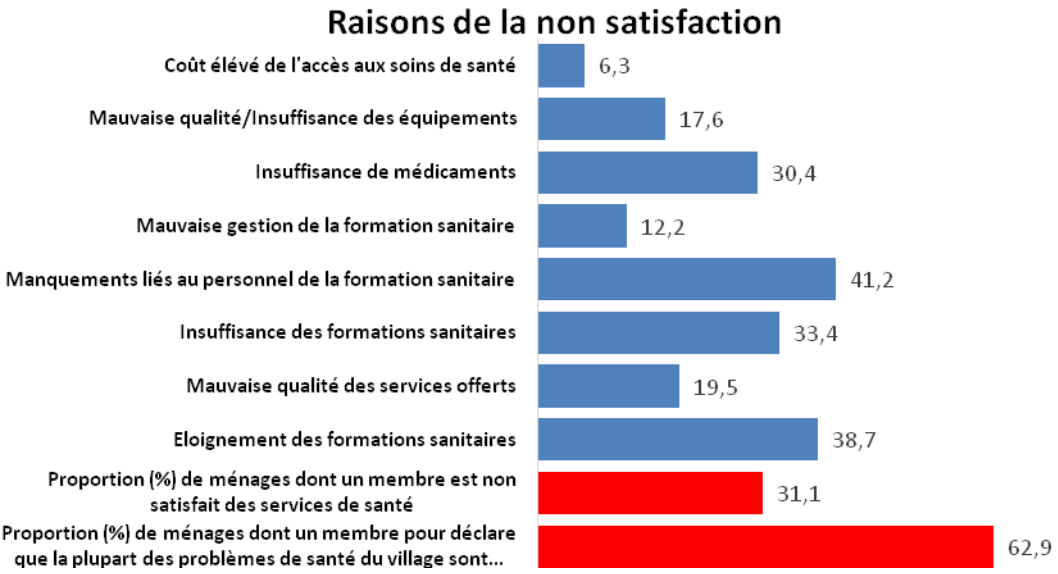

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Le Maire est un membre statutaire du Comité de Santé de District. Sa participation régulière aux réunions de ce comité ou celle de son représentant lui permettra de mieux appréhender les missions des structures de dialogues et de participation communautaire. De plus, les textes ci-après issus de la réglementation nationale éclairent cette situation :

- L'Arrêté N° 001/A/MSP/CAB du 16 novembre 1994 précisant les attributions des comités de gestion des formations sanitaires publiques.
- Le Décret N° 95/013du 07 Février 1995 portant organisation des services de santé de base en Districts de santé.
- La Loi N° 96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé pose pour principe l'amélioration de la santé de la population grâce à l'accroissement de l'accès aux soins intégrés et de qualité pour l'ensemble de la population et avec la pleine participation des communautés à la gestion et au financement des activités de santé.
- L'Arrêté N° 003/CAB/MSP du 21 Septembre 1998 fixant les modalités de création des structures de dialogue communautaires dans les Districts de Santé.
- L'Arrêté N° 0030/MSP du 20 septembre 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°005/MSP du 15 Juillet 1994 fixant les modalités internes des recettes destinées aux dépenses des formations sanitaires publiques.
- La Loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat qui maintient le principe de la gestion des recettes affectées des formations sanitaires publiques dans le cadre du budget programme.
- La Loi N° 2010/023 du 21 décembre 2010 fixant le statut du groupement d'intérêt public qui sert de base à la création des Fonds Régionaux pour la Promotion de la Santé.

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Une population en bonne santé constitue un facteur de développement. Malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics, près du tiers des chefs de ménages insatisfaits ont exprimé les attentes suivantes pour permettre au Maire de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des formations sanitaires présentes dans la Commune. Le graphique 9 ci-après témoigne de cet état de fait. Il s'agit : de la construction des formations sanitaires supplémentaires ; de l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments ; de l'affectation du personnel ; de l'équipement des formations sanitaires.

Graphique 9 : *Attentes en santé*

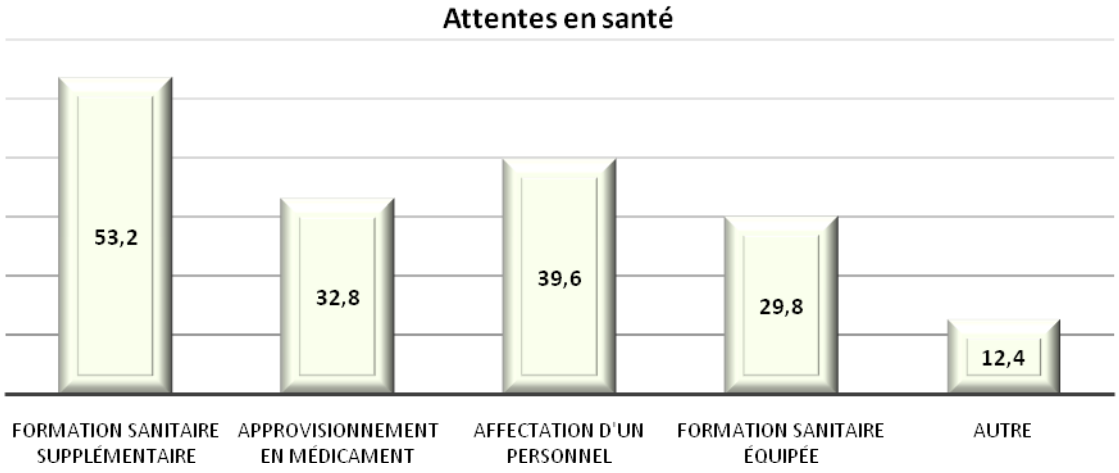

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

En attendant la construction de nouvelles formations sanitaires par l'Etat, il y a lieu de constater dans le Graphique 9 ci-dessus, que les efforts fournis sont appréciables, mais il apparait clairement que l'attente d'une portion importante des populations, soit 29,8% est l'équipement des formations sanitaires existantes.

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de la santé. Mais les populations de la Commune de Bamendjou ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, AMCODE propose à l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Bamendjou, les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE SANTE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Le nombre de formations sanitaires est insuffisant.	- L'augmentation du nombre de formations sanitaires dans la Commune de Bamendjou a été souhaitée. Toutefois, la distance exigée entre deux centres des formations sanitaires et la densité de la population devant bénéficier de cette structure (rapport médecin/population) doivent servir à bon escient dans la prise de décision relative à cette augmentation. - L'édification des populations sur les conditions de création d'une formation sanitaire.
Insuffisance du personnel de santé qualifié pris en charge par l'Etat.	- L'augmentation du personnel dans les formations sanitaires de la Commune de Bamendjou a été souhaitée. Toutefois, le nombre de patients enregistré quotidiennement par formation sanitaire et celui reçu par chaque praticien pourraient déterminer la pertinence de la sollicitation. - L'information des populations sur l'offre des services de santé par les formations sanitaires ; les encourager à dénoncer les mauvaises pratiques et les insuffisances du personnel de santé.

La pharmacie des services de santé n'est pas très fournie.	- L'amélioration de la gestion des stocks pourrait grandement contribuer à la réduction des problèmes relatifs à l'approvisionnement en médicaments de première nécessité. - L'ouverture des pro-pharmacies dans les zones rurales ; ceci contribuerait aussi à pourvoir ces zones en médicaments plus spécifiques. Cette complémentarité permettrait aussi de palier aux éventuelles ruptures observables dans les formations sanitaires.
Amélioration du plateau technique.	- Les formations sanitaires étant classées par catégories, la Mairie doit s'assurer que chaque structure a la possibilité d'offrir les soins à la hauteur de sa classification. Ceci passe par des ressources tant humaines que matérielles. - L'information des populations sur le classement des formations sanitaires (niveau de compétences exigibles) et les coûts des services offerts.

III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION

En matière d'éducation et de formation professionnelle, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) fixe les objectifs et les orientations en mettant un accent particulier sur la formation du capital humain. Cela passe entre autres par un enseignement fondamental de qualité pour pouvoir dispenser aux élèves des cycles d'enseignement maternel, primaire et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoirs, du savoir-faire et du savoir-être requis pour leur insertion sociale.

Pour garantir la qualité de l'enseignement, l'amélioration des infrastructures, la maîtrise réelle des effectifs sont indispensables, autant que la réduction des coûts de scolarité et la qualité du personnel enseignant. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique capte l'état de satisfaction des populations de la Commune de Bamendjou et négocie les changements nécessaires dans ce secteur stratégique sur la base de leurs attentes.

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

La création des établissements scolaires obéit à la croissance démographique et s'adosse sur des normes claires. Au Cameroun la loi N^0 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au dispose en son Article 7 que l'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et de religion, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

A la lecture du tableau 4.1 la Commune de Bamendjou est suffisamment servie en infrastructures dans tous les cycles. Le pourcentage des quartiers ou villages non servis est très faible. Cette bonne couverture territoriale est à encourager car en plus de leur existence, les établissements sont proches des ménages et le temps mis pour y accéder est raisonnable, en l'occurrence pour les élèves de la maternelle et du primaire.

L'exploitation de la carte scolaire en matière de couverture en infrastructures pourra permettre de localiser les zones lésées pour satisfaire les besoins de création et de construction de nouveaux établissements.

Les établissements d'enseignement secondaire ne manquent pas, mais 9,5% de quartiers /villages ne disposent pas d'un établissement. Ce qui justifie que 13 élèves soient obligés de parcourir plus de 10 km par jour pour se rendre à l'école.

La distance à parcourir et le temps mis restent un facteur limitant pour certains. C'est une cause de déperdition scolaire que le découragement, l'abandon, la paresse, le risque de détournement, et le manque de moyen de locomotion peuvent facilement alimenter.

.

Par ailleurs il existe une seule SAR/SM dans la Commune de Bamendjou et le taux de fréquentation des élèves est très faible. Beaucoup de ménages enquêtés ignorent même son existence. Ce qui veut dire que la formation professionnelle est négligée dans la Commune. Raison pour laquelle 27ménages seulement sur les 320 enquêtés ont répondu à cette question. Les SAR/SM ne sont plus nécessaires au regard du peu d'intérêt de la population. D'où le projet de leur transformation en Centre de formation aux métiers.

Tableau 16 : *Cycle d'enseignement*

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle								
Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, SCORECARD, Bamendjou, 2017								
BAMENDJOU			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Maternel	96,6	1,9	55,4	40,6	4,1	0,0	100,0	28,4
Primaire	95,9	2,5	56,2	40,7	2,5	0,5	100,0	27,8
Secondaire	90,5	2,2	21,5	65,1	13,0	0,5	100,0	44,5

Il reste à vérifier les caractéristiques de ces structures qui existent pour s'assurer du confort qui sont les gages du succès notamment l'équipement et la dotation en matériels didactiques. Ainsi, il ressort de la lecture du tableau 4.2 que tous les cycles ne sont pas bien servis. En effet les cycles complets sont rares à l'exception du primaire et du secondaire où des efforts louables sont perceptibles à 96.1% et 98.6% respectivement. De même, le jumelage des salles de classe est pratiqué pour les besoins de la cause ; ce qui suppose que la nécessité s'impose de pourvoir certains établissements de la commune en salles de classe et de les équiper en tables bancs pour limiter la promiscuité fatale. La situation n'est pas alarmante mais l'amélioration de l'ergonomie reste une priorité pour la formation professionnelle qui semble la plus mal lotie malgré son importance.

Si les enfants qui fréquentent 96,1% des écoles de la commune de Bamendjou ont la possibilité de fréquenter de la SIL jusqu'au CM2, 3,9% n'ont pas la possibilité de se présenter au CEP. Le besoin en infrastructure serait la principale cause 80,7% d'école ont suffisamment des salles de classes alors que 2,6 % d'enfants qui fréquentent ces écoles écrivent sur leurs pieds. Donc le confort dans les salles de classe n'est pas assuré partout.

Très peu d'élèves de la maternelle et du primaire reçoivent gratuitement le matériel didactique. Ce qui suppose que la distribution du matériel didactique n'est pas une priorité dans la Commune de Bamendjou. Le besoin en livres scolaires n'est pas satisfait pour tous. Le paquet minimum ne prend en compte qu'une partie du matériel didactique de l'enseignant.

Au total plusieurs éléments peuvent justifier que les établissements en création n'aient pas généralement les cycles complets. La création des établissements ne va toujours avec la dotation en infrastructures. La carte scolaire ne tient pas compte de la démographie. La qualité des enseignements ne satisfait pas les apprenants. L'insuffisance des enseignants peut être à l'origine des cycles incomplets. Les enfants sont donc obligés de quitter leur famille pour aller terminer le cycle ailleurs.

Tableau 17 : *Caractéristiques de l'établissement*

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement							
Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, selon SCORECARD, BAMENDJOU, 2017							
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0	63,2	94,2	25,2
Primaire	96,1	0,0	0,0	0,0	80,7	97,4	17,3
Secondaire	0,0	98,6	89,9	0,0	91,8	96,2	0,0

La création de nouvelles structures obéit à des normes imposées par la démographie qui influence la carte scolaire. Les effectifs bien maitrisés facilitent les apprentissages et soulagent les enseignants. Le tableau4.3 ci-après en donne une idée.

La norme standard qui est de 25 élèves à la maternelle, 45 au primaire et 60 au secondaire par classe au Cameroun n'est pas respectée dans la Commune de Bamendjou d'après un pourcentage situé entre 30,8 % à 45% de ménages. Cet effectif pléthorique relatif qui s'y dégage impose la nécessité de multiplier les infrastructures. La carte scolaire peut apporter une orientation sur la création de ces infrastructures nouvelles dans les villages et les quartiers concernés tout comme la Mairie peut encourager les populations à migrer vers les zones peu sollicitées en motivant les déplacements par la création des pôles économiques.

L'ignorance de l'effectif des élèves par 44,2 % des parents traduit le peu d'intérêt que les chefs de ménage portent sur l'appréciation des conditions de travail des enseignants. C'est un laxisme et une négligence coupable que l'APEE devrait corriger pour aider l'école à retrouver ses lettres de noblesse par des indicateurs qui justifient l'action gouvernementale.

Tous les parents ont une appréciation positive de la présence des enseignants dans les salles de classe. La conscience professionnelle des encadreurs est garantie à 80,2 %. Il reste à remobiliser les enseignants récalcitrants à faire amende honorable pour assurer de bons résultats.

Tableau 18 : *Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants*

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants									
Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles, SCORECARD, Bamendjou, 2017									
	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Mouvement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Maternel	25,0	30,8	0,0	44,2	85,5	14,5	0,0	0,0	100,0
Primaire	18,0	45,2	2,9	33,8	80,2	17,1	2,7	0,0	100,0
Secondaire	2,7	32,0	25,2	40,1	81,5	18,0	0,6	0,0	100,0

Les effectifs pléthoriques du secteur de l'éducation dans la Commune de Bamendjou sont un indicateur du besoin en infrastructures. La cause peut être l'insuffisance des infrastructures ou même la démographie galopante. Il y a une forte nécessité de multiplier les divisions pour désengorger les salles de classes trop pleines. La gestion de ces effectifs est un goulot d'étranglement dans le secteur éducatif. Le nombre pléthorique des apprenants risque de compromettre les résultats, malgré l'assiduité, le dévouement et la conscience professionnelle des enseignants. Les ménages accordent peu d'intérêt aux conditions de travail des enseignants dans cette Commune. Il n'en est pas de même pour le coût et la qualité des services de l'éducation.

III.4.2 Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Par Décret présidentiel, l'école primaire est gratuite au Cameroun. Cependant certains frais exigibles sont encore perçus, notamment dans les cycles maternel et secondaire. Les populations n'apprécient pas ces montants payés de la même façon. C'est ce qui apparait dans le tableau 4.4 ci-après.

En effet, la Commune de Bamendjou est en zone rurale. La majorité de ses habitants vit d'une agriculture de subsistance et pourtant ils ont la volonté d'envoyer les enfants à l'école. D'où le taux intéressant de paiement des frais exigibles à 100 %. Mais le taux de 58,6 % des parents dans le cycle maternel et 60,9% dans le primaire confirme le désespoir de ceux qui dans le secondaire surtout déclarent à 74.8% le montant élevé pour leur bourse. Cela traduit tout simplement que l'école coûte cher aux ménages à cause du faible pouvoir d'achat. Autant dire que l'accès à l'école est gratuit mais l'instruction est chère pour certains ménages de la Commune.

L'état ne finance pas l'éducation à la hauteur des besoins des bénéficiaires. C'est un point d'attention qui mérite d'être adressé pour amener les décideurs à se pencher plus sérieusement sur les clauses obligataires de l'ODD4 en prévision de l'émergence en 2035.

Tableau 19 : *Appréciation du montant payé*

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants, SCORECARD, Bamendjou, 2017

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total
Maternel	100,0	1.576.964,1	58,6	40,2	1,3	0,0	100	*	*	*	*
Primaire	100,0	1.130.481,1	60,9	38,0	1,1	0,0	100	*	*	*	*
Secondaire	100,0	3.138.410,6	74,8	24,0	1,1	0,0	100	*	*	*	*

Si la majorité des chefs de ménages trouve les frais exigibles élevés, cela est dû au faible pouvoir d'achat des populations de la Commune. Toutefois, en ce qui concerne les frais d'APEE qui font partie des frais exigibles, le problème réside plus dans sa gestion que dans son coût. D'où la nécessité pour la Commune de Bamendjou de collaborer avec l'OSC AMCODE au sujet du renforcement des capacités des membres des APEE sur la maîtrise de leurs missions et la bonne gestion de leurs fonds. L'appréciation des services de l'éducation apportera les éclairages nécessaires à la compréhension de cette situation.

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

Dans le secteur de l'éducation le processus de décentralisation a transféré aux Communes des compétences avec entre autres la construction et l'entretien des infrastructures scolaires. Les salles de classe endommagées sont souvent réfectionnées et les maitres d'ouvrage sont variés et parfois inattendus.

La perception des ménages enquêtés à ce sujet est claire dans le tableau 4.5 ci-après. En effet, la Mairie intervient très faiblement bien que ce soit une compétence transférée, à cause certainement des ressources insuffisantes. On note aussi une faible intervention des sectorielles : 4,1 % à l'école maternelle et 5.4% dans le secondaire seulement. Bref le secteur de l'éducation compte sur les élites, les organisations du village et les autres partenaires occasionnels pour joindre les deux bouts.

L'association des parents d'élèves et enseignants, tout sondage fait, est le plus gros partenaire de l'éducation dans la Commune. Elle intervient à hauteur de 76.9% dans la maternelle, 78.1% dans le secondaire et 78.2% dans le secondaire. L'APEE va ainsi au-delà de sa mission qui consiste à apporter un appui didactique aux écoles grâce à la collecte effectuée par les parents pour assurer une bonne éducation à leurs progénitures.

Ainsi dans la Commune de Bamendjou le secteur de l'éducation est lésé au regard de la faible intervention de l'Etat. Les compétences transférées à la Mairie sont très insuffisantes pour remplir honorablement son cahier de charge face la pléthore des établissements qui sont dans le besoin. L'intervention salutaire de l'APEE est à encourager, surtout si on renforce les capacités managériales des membres avec un accent particulier sur leur mission. Les élites et les autres donateurs devraient être fidélisés dans le même but pour limiter la vague des insatisfactions dans les ménages de la Commune.

Tableau 20 : *Réfection des salles de classe*

Tableau 4.5 : Etat des salles de classe						
Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe, SCORECARD, Bamendjou, 2017						
	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autre partenaire
Maternel	76,9	7,7	3,9	4,1	9,5	4,1
Primaire	78,1	8,3	3,5	2,9	6,8	2,9
Secondaire	78,2	9,5	3,3	5,4	6,5	5,4
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

Le financement de l'Etat ne couvre pas les besoins de ce secteur. L'APEE est le plus grand pourvoyeur de fonds dans l'entretien et la maintenance des infrastructures scolaires et cela impacte la gestion des contributions des parents d'élèves au regard de ses missions. Examiner le ressenti des populations par rapport à tous les aspects de ce secteur permet d'envisager les axes d'interventions futures.

III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Les causes de l'insatisfaction sont liées à la situation géographique des écoles, aux infrastructures mal équipées, à la quantité et à la qualité du personnel enseignant, au coût de la scolarité et aux mauvais résultats. Le manquement lié au personnel est la principale cause de l'insatisfaction des ménages dans la Commune.

Au niveau de la maternelle 55.1% des ménages sont insatisfaits suivi de 59.2% dans le primaire et 51.6% dans le secondaire. La formation et le recrutement des enseignants relèvent de la mission de l'Etat. L'APEE doit aussi palier à l'insuffisance des salles de classe et d'équipement ; or cette association est entièrement financée par les parents ; ce qui rend le coût de la scolarité élevé source d'insatisfaction de la plupart des ménages démunis.

L'absence des écoles dans certains quartiers /villages explique l'insuffisance des écoles et l'éloignement des services d'éducation que la perception montre dans le tableau 4.6. Les mauvais résultats scolaires mis en cause s'expliquent par le fait que les maitres des parents sont très mal payés ajouté aux mauvaises conditions de travail et des plaintes récurrentes des enseignants fonctionnaires et contractuels.

Il faut relever que l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels dans le secteur de l'éducation reste une priorité pour les acteurs de la mise en œuvre du processus de la décentralisation dans la Commune de Bamendjou.

Graphique 10 : *Raisons de la non satisfaction scolaire*

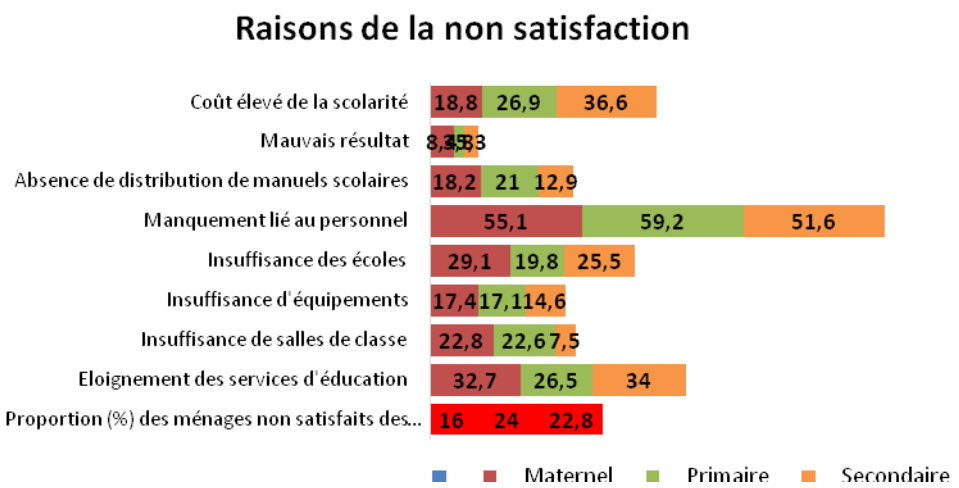

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Au regard de tous ces manquements, l'objectif de formation du capital humain si cher au Gouvernement du Cameroun est mis à mal dans la Commune de Bamendjou. Des mesures correctives telles que la création de nouveaux établissements scolaires, la construction de nouvelles salles de classes, l'amélioration des équipements et du paquet minimum en quantité et en qualité, et la bonne gestion des frais de l'APEE sont à envisager.

III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

D'après le Tableau 4.7, le premier besoin à satisfaire est l'ajout du personnel dans tous les cycles avec un sommet de 47,2% dans le primaire qui semble plus affecté que les autres ; c'est du ressort de l'Etat. Quand l'APEE s'en mêle, ce facteur est responsable de l'élévation des coûts de la scolarité mis en relief par 28,1% des ménages dans le secondaire. Le deuxième besoin exprimé à 30,2% dans le primaire par les ménages est de distribuer les matériels didactiques et surtout de réduire le coût de la scolarité de façon significative. Le rapprochement géographique des écoles des ménages va de pair avec le besoin de la construction et l'équipement des nouvelles salles de classe. Tels sont les autres vœux chers formulés par les ménages consultés.

Nous constatons que l'augmentation du niveau de revenus des populations par les actions de développement local et la bonne gouvernance des APEE sont des axes prioritaires à ce niveau. Cela relève de la mission de la Mairie. La mobilisation des ressources et la sensibilisation de la communauté éducative pour une interaction gagnante sont également des pistes à exploiter pour améliorer les conditions de travail et les résultats dans ce secteur.

Graphique 11 : *Attentes en éducation*

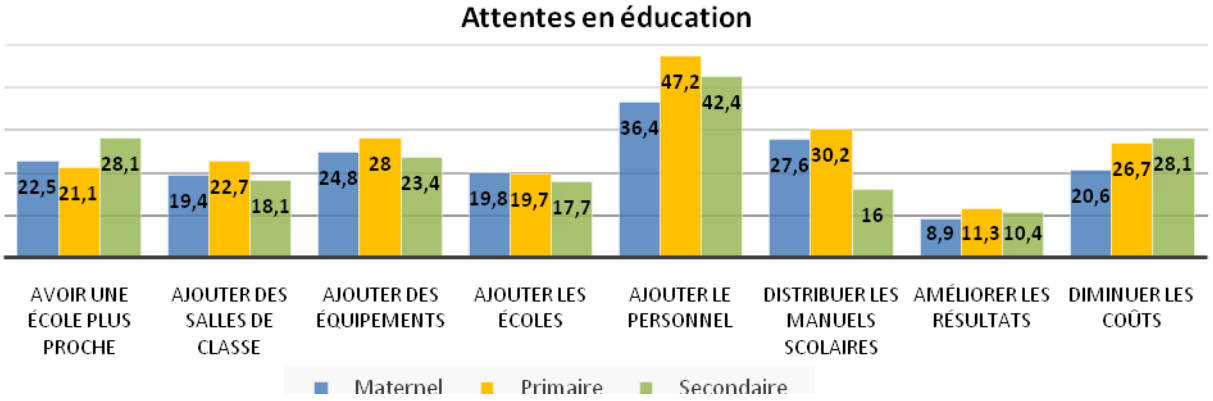

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Les attentes exprimées par les populations au Tableau 4.7 cadrent bien avec les besoins énoncés au Tableau 4.6. Une amélioration de la situation de l'éducation s'impose pour que ce secteur contribue à l'atteinte des objectifs du DSCE à l'horizon 2035.

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Il ressort des précédentes analyses que les pouvoirs publics consentent beaucoup d'efforts dans le secteur de l'éducation. Mais les populations de la Commune de Bamendjou ignorent les orientations des politiques gouvernementales dans ce secteur. Suite à l'analyse des données contenues dans les tableaux produits, AMCODE propose à l'Exécutif Communal d'intégrer dans le plan d'actions de mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Bamendjou, les améliorations contenues dans le tableau ci-après.

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE L'EDUCATION	AMELIORATIONS SUGGEREES
Avoir une école plus proche / Ajouter les écoles	- L'augmentation des établissements tous cycles confondus dans la Commune de Bamendjou est souhaitée. Toutefois, la création de nouveaux établissements devrait servir à pallier aux effectifs pléthoriques et non à plaire aux populations. L'exploitation de la carte scolaire et le dénombrement des populations devant bénéficier de nouvelles structures serviraient de base pour la prise de décision d'éventuelles créations. - Eduquer les populations sur les conditions de création d'un établissement.
Ajouter le personnel	.- L'Etat doit s'acquitter de ses missions régaliennes par la formation, le recrutement et l'affectation des personnels dans les services de l'éducation. - Toutefois, une bonne gestion des APEE pourrait contribuer à atténuer ce problème.
Diminuer les coûts de la scolarité	- La gratuité de l'école primaire reste un mythe. L'essentiel des charges de l'école reposent encore sur les APEE qui sont obligées d'aller au-delà de leurs missions. - Dans le cadre des compétences transférées, les Communes doivent davantage appuyer les établissements (réparation des classes endommagées ; construction de nouvelles salles de classe, etc.) - Les parents doivent participer activement aux réunions des APEE afin contribuer à la prise des décisions (notamment les montants des contributions aux APEE et l'utilisation des fonds collectés). - Les APEE peuvent aussi monter et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus pour financer les besoins de l'école.

III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

La Commune de Bamendjou a été créée par Ordonnance n° 59-63 du 21/11/1959. Elle dépend du Département des Hauts-Plateaux, dans la Région de l'Ouest Cameroun. En 2004, la loi d'orientation de la décentralisation définit les compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées par secteur d'activité, et fait de la Commune l'unité de développement local. La Commune a pour mission première de travailler pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces dernières ont le devoir de s'informer sur les services communaux de base, de bien connaître leur importance pour pouvoir les solliciter. Le Tableau 5.1 ci-après nous renseigne sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'institution communale à Bamendjou.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Les principaux services de l'institution communale sont ceux cités dans le Tableau 5.1 ci-après. On constate que 11,2 % seulement des chefs de ménages interrogés se sont prononcés sur les questions posées, et qu'ils n'ont même pas pu tous répondre à toutes les questions. Ensuite, le seul service sollicité de façon significative est l'établissement d'actes de naissance. Pour le reste des services, moins de 27 chefs de ménages sur 320 enquêtés ont sollicité ces services. Cela ne veut pour autant pas dire qu'ils n'en ont pas eu besoin !

Le taux de natalité au Cameroun en 2016 selon le site de Index Mundi est de 35.8/1000 habitants soit environ 4 naissances pour 100 habitants. Le taux de 11,2 enfants déclaré par 100 ménages en un an dans la Commune de Bamendjou est largement au-dessus de la moyenne nationale et peut se justifier par le fait que certains parents choisissent de revenir dans leurs villages pour accoucher et établir les actes de naissance des enfants sur place. La Mairie de Bamendjou met en moyenne entre une semaine et un mois pour établir un acte de naissance déclarée. Ce qui est lent pour les parentes qui rentrent accoucher au village. Toutefois, le Secrétaire Général doit contrôler le fonctionnement des Centres d'Etat Civil Secondaires qui existent sur le territoire communal pour s'assurer de la qualité des services rendus aux populations de leurs ressorts territoriaux, et surtout du dépôt des souches d'actes d'état civil établis à la Mairie et dans les délais prescrits par la loi. Il est nécessaire pour le Maire de Bamendjou de collaborer avec l'OSC AMCODE, pour éduquer d'une part les populations sur l'importance de la déclaration des naissances et d'autre part les Officiers et Secrétaires des Centres d'Etat Civil Secondaires sur les conséquences néfastes de la production des actes de naissance sans souche.

Les chefs de ménages se prononcent faiblement sur le délai de certification de la copie d'un document officiel, qui en principe doit se faire en un jour. Le problème se situe soit à l'accueil, soit au niveau de l'Officier d'Etat Civil qui doit signer la pièce.

Les chefs de ménages ne demandent presque pas les permis de bâtir à Bamendjou. Ça ne veut pas dire qu'ils ne construisent pas ! Ils se font traquer par les agents communaux qui les leurs imposent avec des pénalités ; et de ce fait, le temps mis pour obtenir ce service dépend du niveau de contrainte et du rapport de force. En fait, la réticence des populations à demander les permis de bâtir serait due au fait qu'elles ne savent pas que ce sont des outils de planification qui permettent à la Mairie de suivre l'occupation des terrains de l'espace communal, la nature des agglomérations, et de programmer la satisfaction de leurs besoins en services sociaux de base ou la viabilisation des nouvelles zones occupées.

Les mariages et les décès sont déclarés dans très peu de ménages. L'ignorance de l'importance de ces documents par les populations de Bamendjou est un facteur d'insécurité social pour les membres des familles concernées et un frein pour leur épanouissement. En effet, c'est lorsqu'ils se retrouvent dans les Tribunaux suite aux multiples détournements des patrimoines familiaux qu'ils s'instruisent sur le sujet. Prévenir vaut mieux que guérir !

Tableau 21 : *Obtention d'un service à la Commune*

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune									
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Bamendjou, 2017									
			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	**Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon**	**Au plus un jour**	**Entre un jour et une semaine**	**Entre une semaine et un mois**	**Entre un mois et trois mois**	**Plus de trois mois**	**En cours**	**Total**
Établissement d'actes de naissance	11,2	(88,2)	(19,2)	(22,5)	(34,4)	(6,4)	(3,7)	(13,9)	(100,0)
Certification de copie de documents officiels	6,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	0,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	1,5	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	3,3	*	*	*	*	*	*	*	*

En somme, le niveau de demande des services à la Mairie de Bamendjou est faible. Soit les populations ne sont pas bien informées sur les services disponibles à la Mairie, soit leurs rapports avec les agents communaux sont plus conflictuels que conviviaux. L'analyse du tableau ci-après va nous permettre de voir l'appréciation que ces populations ont des services de l'institution communale.

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

S'il est admis que les chefs des ménages ne sont pas bien informés sur les services offerts par l'institution communale, il va de soit que, ne connaissant pas le fonctionnement de la Commune et sa capacité à les servir, qu'ils ne puissent pas apprécier dans le Tableau 5.2 ci-après, si le temps mis pour leur rendre service est long ou pas. De même, l'ignorance des populations sur leurs droits et leurs devoirs ne peut qu'encourager les actes de corruption qui se manifestent aussi par le fait d'accompagner sa demande de service avec un pourboire.

Tableau 22 : *Lenteur pour l'obtention d'un service à la Commune*

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune								
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, Bamendjou, 2017								
		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Etablissement d'actes de naissance	4,0	*	*	*	*	*	*	3,3
Certification de copie de documents officiels	2,4	*	*	*	*	*	*	0,6
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,3	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de mariage	0,2	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,3	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,6	*	*	*	*	*	*	0,6

La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation en son Article 13, Alinéa 2, stipule que tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère règlementaire, suivant des modalités fixées par voies règlementaire. Les populations de la Commune de Bamendjou ne savent pas que tout frais à payer exigé par un agent communal doit être fixé par une délibération du Conseil Municipal à laquelle elles ont accès. Elles n'ont pas encore pris conscience du fait que les agents communaux sont à leur service, et que pour améliorer leur rendement, elles doivent collaborer avec eux et s'impliquer dans la mise en œuvre des activités initiées par la Commune et dont elles sont bénéficiaires.

Le Tableau 5.3 ci-après va permettre de savoir si les populations sont impliquées ou non dans la mise en œuvre des actions communales.

III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale

Participer à la mise en œuvre des actions initiées par la Commune est un devoir citoyen. La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation en son Article 13, Alinéa 1, stipule que toute personne physique ou morale peut formuler, à l'attention de l'Exécutif Communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement. Si seulement 26,9 % des ménages enquêtés déclarent que leurs membres ont participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD tel que l'indique le Tableau 5.3 ci-après, c'est parce que les populations n'avaient pas encore pris conscience de l'opportunité que cet exercice leur offrait de participer à la prise des décisions de gestion de leur Commune. En participant aux débats lors de l'élaboration du PCD de leur Commune, elles devaient apprendre et exprimer leurs besoins par secteur d'activités ; recevoir des informations sur les normes sectorielles de mise en œuvre des politiques gouvernementales ; contribuer à la formulation des solutions endogènes ; prendre conscience de la nécessité pour elles de s'impliquer au développement de leurs localités par la mise en œuvre des ces solutions endogènes.

Dans la Commune de Bamendjou, si seulement le quart des chefs de ménages déclarent que leurs villages/quartiers sont impliqués dans la programmation et la budgétisation, à peine 7,5 % ont

reçu une communication sur les dépenses et les recettes. En réalité, ces informations sont disponibles ; mais leur accessibilité est limitée du fait de la difficulté qu'ont les élus locaux à gérer les conséquences de leur publication.

Tableau 23 : *Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages*

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages					
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, Bamendjou, 2017					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
26,9	9,3	7,5	34,9	24,6	24,8

Tout compte fait, les populations et les élus locaux ont intérêts à collaborer franchement dans la Commune de Bamendjou pour que cette dernière soit émergente à l'horizon 2035. Et comme les commandes reviennent à l'Exécutif Municipal, le Maire doit se rendre perméable et prêter une oreille attentive aux raisons de non satisfaction de ses populations.

III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations

La Mairie est une institution étatique de gestion du pouvoir social local. Son bon fonctionnement requiert les avis concertés de la population bénéficiaire de ses actions. A Bamendjou, le Tableau 5.4 ci-après nous montre que 73,8 % des chefs de ménages sont satisfaits des actions/services de la Commune. Parmi les raisons évoquées par les 26,2 % d'insatisfaits figurent en premières lignes la non visibilité de l'action communale et la non implication des populations dans la gestion communale. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers est due aux manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) et à l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) ; ce qui impacte la qualité des services. Il reste à reconnaître qu'il existe d'autres causes non moins importantes que les chefs de ménages n'ont pas pu exprimer.

Graphique 12 : *Raisons de la non satisfaction Communale*

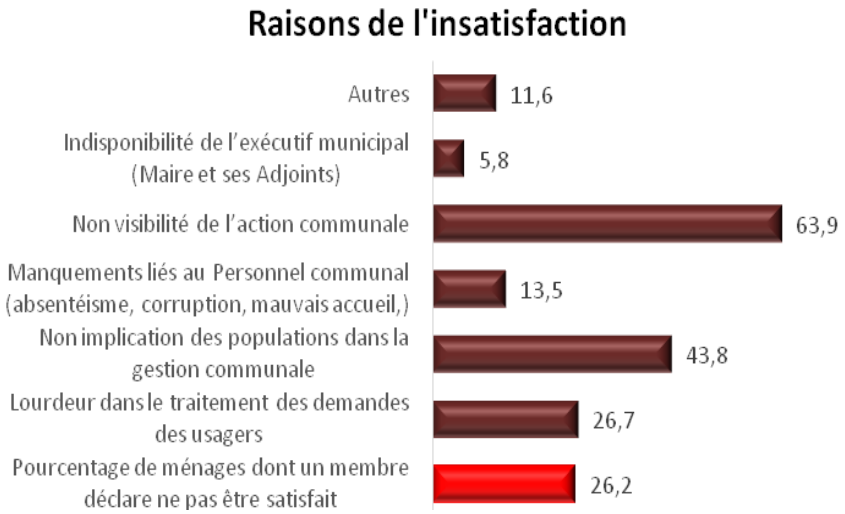

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

Les ménages enquêtés ont exprimé leur niveau d'insatisfaction pour permettre aux acteurs de l'institution communale d'améliorer leurs performances.

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

De la même manière que la parole a été donnée aux populations pour exprimer leurs besoins prioritaires pendant l'élaboration du PCD, cette étude leur permet d'orienter les actions à intégrer dans le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique de la Commune de Bamendjou.

En ce qui concerne les services communaux, le Tableau 5.5 ci-après présente les attentes des ménages. Les populations demandent à être davantage impliquées dans la prise des décisions ; plus de communication sur les actions de la Commune ; plus de transparence dans la gestion ; et même plus de proximité avec les administrés.

Toutefois, le pourcentage élevé d'autres attentes non exprimées traduit la nécessité pour les acteurs communaux de revoir leur système de gestion dans sa globalité par rapport aux missions de la Commune ; et d'autre part un grand malaise au sein des populations dû au manque d'informations, d'éducation, de culture des populations sur le fonctionnement de la Commune.

Graphique 13 : *Attentes dans les services de la Commune*

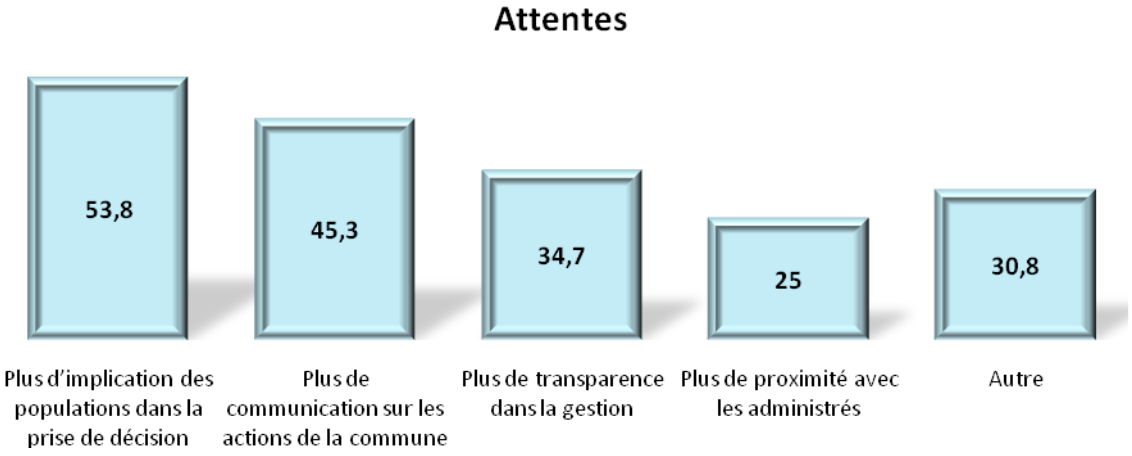

Source : SCORECARD, Commune de Bamendjou, 2017

De ce fait, le Maire doit mettre un accent particulier sur la gouvernance communale qui nécessite le renforcement des capacités du personnel communal.

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

SYNTHESE DE LA PERCEPTION DES SERVICES DE L'INSTITUTION COMMUNALE	AMELIORATIONS SUGGEREES
Les populations ne sont pas suffisamment impliquées dans la prise des décisions à la Mairie de Bamendjou.	**Impliquer davantage les populations dans la prise de décision.** - Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations. -Formation des conseillers sur leurs rôles. -Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes.
Les populations n'ont pas suffisamment accès aux informations de gestion dans la	**Améliorer la transparence dans la gestion communale** -Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal. -Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal.

Commune de Bamendjou.	-Mise en œuvre des plans d'actions des Conseillers Municipaux.
Les populations ne sont pas suffisamment informées sur les actions de la Commune.	**Améliorer la communication sur les actions de la Commune.** **Rapprocher les services communaux des administrés.** - Formation les Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations. -Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Affichage, causeries éducatives, etc). - Former les acteurs communaux à la gestion axée sur les résultats. - Former le personnel communal sur l'archivage des documents et la comptabilité.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Objectif de Développement du PNDP dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Le développement sur les territoires communaux d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique requiert de conduire une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de services publics et sur les services communaux.

Cette enquête engagée par le PNDP en partenariat avec l'OSC AMCODE dans la Commune de Bamendjou avait pour objectif de capter, à partir d'un échantillon de 320 ménages, la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. Dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique à réaliser sur le territoire communal, les enquêtes menées ont permis d'élaborer un outil de gouvernance locale à travers lequel des changements considérables pourront être capitalisés pour améliorer les conditions de vie des populations.

A l'analyse, le niveau de la non satisfaction des populations dans le secteur hydraulique s'élève à 51,7%.Il en ressort que les ménages de la Commune de Bamendjou ont besoin de l'amélioration de l'offre en eau potable. L'amélioration de la gouvernance sanitaire a également été sollicitée à 31,1%. Les attentes dans le domaine de l'éducation portent de la maternelle au secondaire sur l'amélioration des conditions d'enseignement en termes d'infrastructures de qualité, d'augmentation du personnel et de réduction du coût de la scolarité. 26,2% des ménages enquêtés sollicitent une amélioration de la gouvernance communale pour une plus grande efficacité.

Les dysfonctionnements et les faiblesses relevés peuvent trouver leur solution dans les forces et les opportunités qui existent potentiellement dans la Commune et que l'on peut mettre en œuvre pour densifier davantage l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales à travers le budget participatif, le dialogue citoyen et la consultation publique.

En outre, les solutions envisagées par secteur pour retourner la situation sont les suivantes :

Dans le secteur de l'hydraulique,

L'amélioration de l'offre en eau potable se fera à travers l'augmentation des points d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, la remise en service des points d'eau en panne.

Dans le secteur de la santé,

Les principaux axes de changement sont l'amélioration de la gouvernance sanitaire et l'approvisionnement en médicaments.

Dans le secteur de l'éducation,

Les axes de changement retenus sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.

Par rapport aux services communaux,

Les axes d'amélioration de la gouvernance communale requièrent plus de communication sur les actions de la Commune, plus d'implication des populations dans la prise de décision, plus de transparence dans la gestion, plus de proximité avec les administrés.

AMCODE, de concert avec les acteurs communaux de la Mairie de Bamendjou, a élaboré un plan d'action conjoint qui servira de base pour l'accompagnement de la Commune dans la conduite des changements attendus par les populations.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BAMENDJOU

A l'heure des grandes réalisations, les paroles doivent laisser place aux actions. Le plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Bamendjou a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes qui nécessite une forte implication des populations à la base.

Après l'analyse et interprétation des données collectées auprès des chefs des ménages, les axes d'améliorations souhaités par les populations sont les suivants :

Secteur Eau :
- Améliorer l'offre en eau potable
- Gérer durablement les infrastructures en eau

Secteur Santé :
- Amélioration de la gouvernance sanitaire

Secteur Education :
- Amélioration de l'offre en infrastructures
- Réduction des coûts de scolarisation
- Amélioration des conditions d'enseignement

Services communaux :
- Amélioration de la gouvernance communale.

SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS A BAMENDJOU

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
Secteur Eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau.	Points d'eau supplémentaires.		
	Eloignement des points d'eau.			
	Mauvaise qualité de l'eau.	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants.		
	Mauvaise gestion des points d'eau.	Amélioration de la gestion des points d'eau existants.		
	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne.	Remise en service des points d'eau en panne.		
Secteur Santé	Eloignement des formations sanitaires.	Formation sanitaire supplémentaire.		
	Insuffisance des formations sanitaires.			
	Manquements liés au personnel des formations sanitaires.	Affectation d'un personnel.		
	Mauvaise gestion des formations sanitaires.			
	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements.	Formation sanitaire équipée.		
	Mauvaise qualité des services offerts.			
	Insuffisance de médicaments.	Approvisionnement en médicaments.		
	Coût élevé de l'accès aux soins de santé.			
Secteur Education	Coût élevé de la scolarité.	Diminuer les coûts.		
		Ajouter les équipements.		
	Insuffisance des établissements dans tous les cycles.	Ajouter les établissements.		
	Eloignement des services d'éducation.	Avoir des établissements plus proches.		
	Manquements liés au personnel.	Ajouter le personnel.		
Services communaux	Non visibilité de l'action communale.	Plus de communication sur les actions de la Commune.		
	Non implication des populations dans la gestion communale.	Plus d'implication des populations dans la prise de décision.		
	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers.	Plus de transparence dans la gestion.		
	Manquements liés au personnel communal.	Plus de transparence dans la gestion.		
		Plus de proximité avec les administrés.		

[1] Ce sont ces solutions qui vont permettre de faire le plan d'action.

PLAN D'ACTIONS (basée sur les actions à mettre en œuvre au niveau local)

Secteurs	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	RESPON-SABLES	PARTE-NAIRES	Estimation des coûts
Secteur Eau	1. Augmenter le nombre de points d'eau.	1.1 Créer de nouveaux points d'eau	1. Localisation des zones non couvertes par les points d'eau existants.	Cartographie des points d'eau existants.	82,4 %	**90%**	3 ans	Rapports CCD	CCD Chef Service Eau Hygiène et Assainis-sement (SEHA) Chefs des villages/ Quartiers CM CSSE	COGE /PE CC CD Elites DDEE	0
			2. Dénombrement des ménages bénéficiaires.	Nombre de ménages connus par points d'eau.			3 ans	Rapport d'enquête COGE			0
			3. Choix de la solution (AEP, Forage, puits amélioré, source d'eau à améliorer).	Types d'ouvrages connus.			3 ans	PV de réunion technique			1 000 000
			4. Evaluation des coûts d'installation de ces points d'eau	Devis estimatifs			3 ans	Documents de projets maturés			60 000
			5. Mobilisation des ressources nécessaires.	Financements disponibles			3 ans	Documents de financements	Maire, CM Elites Chefs des villages/ Quartiers	Etat PNDP FEICOM	500 000
			6. Exécution des solutions choisies pour les nouveaux points d'eau.	Cahiers de charges respectés			3 ans	PV de réception	Maire CCD Chef SEHA	DDEE CC	100 000
		1.2 Remettre en service les points d'eau en panne.	7. Identification des pannes, les chiffrer.	Budget des réparations connues			3 ans	Documents de projets maturés	CCD Chef SEHA Artisans Réparateurs	Chefs des villages/ Quartiers Elites DDEE	1 000 000
			8. Sensibilisation des populations sur	Nombre de communautés			1 mois	Rapports de sensibilisati	CCD Chef SEHA	Chefs des villages/	250 000

			l'entretien des ouvrages d'eau.	sensibilisées				on des communautés		Quartiers Hydro Santé AMCODE Autres OSC Sous-Préfet District de Santé	
	2. Améliorer la qualité de l'eau des points d'eau existants	2.1 Protéger les points d'eau des éléments nocifs.	9. Sensibilisation des populations à protéger les points d'eau des torrents, des animaux, des seaux pollués, etc.	Nombre de communautés sensibilisées	19,4 %	**60%**	1 mois	Rapports de sensibilisation des communautés	CCD Chef SEHA		1 000 000
		2.2 Eduquer les populations sur les comportements positifs à adopter.	10. Education des populations à ne pas chier dans l'eau, etc**.**	Nombre de communautés éduquées			1 mois	Rapports de sensibilisation des communautés		Chefs des villages/ Quartiers Hydro Santé AMCODE District de Santé	250 000
		2.3 Traiter les eaux de puits.	11. Education des populations sur les techniques de potabilisation des eaux.	Nombre de communautés éduquées			6 mois	Rapports de sensibilisation des communautés		DDEE AMCODE Hydro Santé District de Santé	1 000 000
			11.1. Analyse de la qualité de l'eau	Nombre de sources d'eau analysées			3 mois	Rapports d'analyses des eaux			3 000 000
	3. Améliorer la gestion des points d'eau existants	3.1 Redynamiser les COGE.	12. Création d'un comité de gestion autour de chaque point d'eau.	Une agence ou un service municipal de gestion de l'eau créée, fonctionnelle	30,8 %	**75%**	6 mois	- Arrêté Municipal - Notes de Service - Bureau équipé - Personnel affecté	Maire CCD Chef SEHA	Elites Chefs de villages/Quartiers CC	500 000
			13. Renforcement des capacités des COGE des points d'eau sur la gestion des biens publics.	Nombre de membres des COGE formés		70%	6 mois	Rapports de formations	Maire CCD Chef SEHA	AMCODE Hydro Santé Autres OSC	1 500 000
	4.	4.1	14. Recyclage des	Nombre	16,5 %	**70%**	6 mois	- Rapports	Maire	DDEE	100 000

	Entretenir les infrastructures de stockage, de transport et de distribution de l'eau.	Sécuriser les ouvrages hydrauliques.	agents réparateurs et fontainiers.	d'agents formés				de formations, Attestations de formation	SG CCD Chef SEHA CCSE	CC CM	
			15. Mise sur pied d'un comité de suivi plus cahier de charges et accompagnement des comités de gestion existant.	Un comité de suivi mis sr pied et cade charge élaboré		**80%**	6 mois	- Arrêté Municipal - Notes de Service -Cahier de charge élaboré	Maire SG CCD Chef SEHA CCSE	COGE CC CM	100 000
			16. Identification des ouvrages en panne et saisir le Maire pour leur réhabilitation.	Lettres de saisine au Maire		**75%**	6 mois	Archives Maire, SG, CCD, Chef Service Technique	CCD Chef SEHA	Elites Chefs de villages/Quartiers DDEE	100 000
Secteur Santé	1. Améliorer le système de soins	1.1. Améliorer l'accessibilité des soins.	1. Renforcement des capacités des COSA sur leurs rôles de sensibilisation et communication pour le changement de comportements et suivi de leur fonctionnement.	Nombre de COSA et COSADI sensibilisés et renforcés	33,6 %	**50%**	3 mois	Rapports de sensibilisation	Maire CCD SG Chefs de villages/Quartiers	DSD AMCODE Autres OSC	1 000 000
			2. Approvisionnement régulier des formations sanitaires en médicaments essentiels et génériques.	- Nombre de Bons de commandes des formations sanitaires - Pharmacies approvisionnées	32,8 %	**90%**	3 mois	Bons de livraisons des formations sanitaires	Maire CCD SG	DSD Elites DRSP CD	0
			3. Création des activités génératrices des revenus pour réduire la vulnérabilité des	- Nombre d'idées de projets identifiés - Nombre	33 6 %	**75%**	1 ans	Rapports des projets réalisés	Maire CCD SG	Elites AMCODE DDEPIA DDADER APEE	1 00 000

			membres des COSA et augmenter le pouvoir d'achat des populations.	d'AGR créées						DDPMEEA Comité de Dévelop.	
			4. Aménagement/entretien des voies d'accès au Centre de Santé.	Nombre de voies aménagées	53,2%	**60%**	6 mois	PV de réceptions	Maire, CCD SG, CCSSE Chefs de villages	Comité de dévelop DDTP Elites	100 000
Secteur Education	**1.** Baisser les coûts d'accès à l'éducation	1.1. Sensibliser les parents à participer activement aux réunions d'APEE.	1. Renforcement des capacités des membres des bureaux des APEE sur la maîtrise de leurs missions et la bonne gestion de leurs fonds.	Nombre des membres des bureaux d'APEE formés	19,27 %	**70%**	6 mois	Rapports de formations	Maire CCD Chefs des villages/Quartiers	AMCODE APEE Directeurs d'écoles IAEB DDES	1 560 000
			2. Sensibilisation des parents sur le bien fondé de leur participation aux APEE.	Nombre de séances de sensibilisations réalisées Taux de participation des parents aux réunions		**70%**	1 an	Rapports de sensibilisations		AMCODE APEE IAEB Directeurs d'Ecoles Sous-Préfet	0
			3. Participation des parents d'élèves au choix du montant des contributions à l'APEE.	Nombre de parents présents aux Assemblées Générales d'APEE		**70%**	1 an	Fiches de présence aux Assemblées Générales d'APEE		APEE Directeurs d'Ecoles Sous-Préfet	0
		1.2. Accompagner les APEE dans la création des activités génératrice	4. Identification des OSC /Ass susceptibles de les accompagner dans le montage des projets.	Nombre d'OSC identifiées		**50%**	1 an	Répertoire des OSC partenaires	CCD APEE	AMCODE Plateforme APEE IAEB	250 000
			5. Formation des APEE à la	Nombre de membres d'APEE		**50%**	1 an	Rapports de formations	CCD	AMCODE Plateforme	250 000

		s de revenus.	recherche des financements.	formés Nombre de projets d'AGR élaborés et disponibles						APEE IAEB PNDP	
	2. Amélioration des conditions d'enseignement.	2.1. Ajouter les équipements.	6. Visite de la carte scolaire et du PRO-ADP pour identifier les besoins en équipements des établissements scolaires.	Tableaux des besoins générés	21 %	**80%**	1 an	PRO-ADP renseigné	CCD	Elites Chefs des villages/ Quartiers IAEB DDES/M	0
			7. Transformation des besoins en projets et leur mise à la disposition du Maire pour recherche des financements.	Nombre de projets maturés		**80%**	1 an	Archives Maire, CCD	Maire CCD CCSSE	Elites Chefs des villages/ Quartiers IAEB DDES/M	100 000
		2.2. Susciter la sédentarisation des enseignants	8. Amélioration de l'habitat des enseignants dans les villages.	Nombre d'habitats nouveaux disponibles	8,3 %	**25%**	3 ans	Archives Maire, CCD SG	CCD CM	Elites Chef de villages	500 000
			9. Implication des enseignants dans les actions de développement du village.	Nombre d'enseignants impliqués		**25%**	1 an	- Rapports d'activités - Fiches de présences	CCD CM	APEE COSA COGE Chefs de villages Elites	100 000
			10. Création des cantines scolaires dans les écoles reculées.	Nombre de cantines scolaires créées		**25%**	1 an	PV de réception	Maire CCD CM	APEE Elites Chefs de villages FEICOM	100 000
		2.3. Amener les élites locales à s'intéresser	11. Information des populations sur les politiques gouvernementales en matière d'éducation.	Nombre de séances d'information réalisées		**50%**	1 an	Rapports d'activités	CCD CM	APEE Directeurs d'écoles Elites Comités de	100 000

		davantage au secteur éducation.	12. Sensibilisation des élites sur les besoins du secteur éducation.	- Nombre d'élites sensibilisées - Nombre d'entretiens réalisés		**50%**	1 an	- Rapports d'activités - Rapports d'entretiens		Développement Chefs de villages	500 000
Services Communaux	1. Améliorer la transparence dans la gestion communale	1.1 Impliquer davantage les populations dans la prise de décision.	1. Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les véritables représentants des populations.	Nombre de plaidoyers réalisés.	44,25 %	**50%**	5 ans	Rapports de plaidoyers	Maire SG CCD	Sous-Préfet Elites Chefs de groupements Partis Politiques	200 000
			2. Formation des conseillers municipaux sur leurs rôles.	Nombre de conseillers formés		**70%**	5 ans	Rapports de formations	Maire SG Conseillers Municipaux	PNDP FEICOM GIZ AMCODE	7 50 000
			3. Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes.	Nombre de conseillers formés		**70%**	5 ans	Rapports de formations	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	PNDP FEICOM GIZ AMCODE	7 50 000
			4. Elaboration du plan d'action de chaque Conseiller Municipal.	Nombre de plan d'actions élaborés		**50%**	1 an	Archives Maire SG CCD	Maire, CCD Conseillers Municipaux CC	PNDP AMCODE	100 000
			5. Mise en œuvre des plans d'actions des	Nombre d'actions		**50%**	5 ans	Rapports d'activités	Maire CCD	PNDP Comité de	100 000

			Conseillers Municipaux	réalisées					Conseillers Municipaux	Dévelop. AMCODE	
		1.2. Améliorer la communication sur les actions de la Commune.	6. Formation des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations.	Nombre de conseillers formés	45,3 %	**70%**	5 ans	Rapports de formations	Maire CCD SG Conseillers Municipaux	PNDP FEICOM GIZ AMCODE	750 000
			7. Elaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Radio, Affichage, causeries éducatives, etc).	Nombre de plans de communication élaborés		**50%**	1 an	Archives Maire SG CCD	Tous les chefs de services SG Conseillers Municipaux	PNDP AMCODE RADIO Communautaires Presses Ecrites	100 000
		1.3. Rapprocher les services communaux des administrés	8. Formation des acteurs communaux sur la gestion axée sur les résultats	Nombres d'acteurs formés	25 %	**50%**	1 an	Rapports de formations	Maire Tous les chefs de services SG Conseillers Municipaux CC	PNDP FEICOM AMCODE	1 500 000
			9. Formation des acteurs communaux sur l'archivage des documents et les principes de comptabilité.	Nombres d'acteurs formés		**50%**	1 an	Rapports de formations			1 500 000
			10. Supervision de la qualité des services rendus par les Centres d'Etat Civil Secondaires.	Nombre de Centres Secondaires d'Etat Civil supervisés		**50%**	1 an	Rapports de supervision	SG Service de l'Etat Civil Conseillers Municipaux	AMCODE TPI	1 000 000

PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU PLAN D'ACTION

N⁰	ACTIVITES/TACHES	DATES	LIEUX	PARTENAIRES/ PARTICIPANTS	RESPON-SABLES
1	Elaboration du Calendrier des descentes dans les Communes de la Zone 15	07/09/2018	AMCODE	PNDP	AMCODE
2	Transmission du calendrier des descentes au PNDP pour validation	07/09/2018	PNDP	PNDP	AMCODE
3	Lettre d'introduction auprès des Maires par le PNDP	10/09/2018	PNDP	AMCODE	PNDP
4	Transmission des lettres dans les Communes	11/09/2018	Communes	PNDP	AMCODE
5	Invitation des participants aux ateliers de restitution	Du 12/09 au 14/09/2018	Communes	Voir liste en annexes	Maires CCD Sous-Préfets
6	Atelier de présentation du plan d'action	**20/09/2018**	Mairie	PNDP AMCODE	Maire CCD

Programme de l'atelier de présentation du plan d'action

Date : 20/09/2018

N⁰	ACTIVITES	PERIODES	RESPONSABLES
1	Accueil et installation des invités	8H30-9H45	AMCODE
2	Discours de Monsieur le Sous-Préfet	9H45-9H55	Monsieur le Sous-Préfet
3	Mot d'ouverture de Monsieur le Maire	9H55-10H05	Monsieur le Maire
4	Exposé introductif : Présentation des résultats par secteur (constats)	10H05-10H15	AMCODE
5	Présentation du Plan d'Action proposé pour renverser la tendance et amendement.	10H15-12H25	AMCODE
6	Mot de clôture	12H25-13H00	Monsieur le Maire

Liste des participants à l'atelier

- Sous-Préfet
- Chefs de villages
- Présidents COSA
- Présidents COGE
- IAEB
- Chefs d'Etablissements secondaires
- Les Conseillers Municipaux
- Les cadres Communaux
- Toutes personnes ressources jugées importantes pour l'activité par le Maire.

Calendrier des descentes dans les Communes de la Zone 15

N⁰	COMMUNES	DATES DE RESTITUTION DES PLANS D'ACTIONS
1.	Dschang	17/09/2018
2.	Mbouda	18/09/2018
3.	Babadjou	18/09/2018
4.	Bangangté	19/09/2018
5.	Bangou	19/09/2018
6.	Bamendjou	20/09/2018
7.	Batié	20/09/2018
8.	Fokoué	21/09/2018
9.	Nkong-Zem	21/09/2018

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Caractéristiques des répondants															
Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017															
Groupe d'âges												Sexe			
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/ manquant	Masculin	Féminin	DM	Total
5,7	5,9	6,7	6,8	7,9	11,7	9,6	7,7	7,5	10,8	19,9	0,0	42,3	57,7	0,0	100,0

Tableau 1.2 : Caractéristiques de la population														
Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017														
Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/ manquant	Masculin	Féminin	Total
0,0	3,1	5,1	4,3	7,4	11,2	10,3	8,8	8,0	12,3	29,5	0,0	54,3	45,7	100

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau										
Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017										
	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/ quartier	Autorité administrative	CAM WATER /SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
18,0	49,3	12,3	14,8	15,6	25,6	14,0	12,6	3,4	890,2	11,5

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau							
Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017							
	Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
51,7	40,1	40,6	68,4	8,5	14,0	3,9	8,1

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau					
Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017					
Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
82,4	30,8	16,5	19,4	5,8	8,4

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction										
Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, BAMENDOU, 2017										
		Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquement liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicament	Mauvaise qualité/ Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
62,9	31,1	38,7	19,5	33,4	41,2	12,2	30,4	17,6	6,3	12,1

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, BAMENDJOU, 2017					
	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
BAMENDJOU	53,2	32,8	39,6	29,8	12,4

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation										
Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Bamendjou, 2017										
		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Maternel	16,0	(32,7)	(22,8)	(17,4)	(29,1)	(55,1)	(18,2)	(8,4)	(18,8)	(0,0)
Primaire	24,0	26,5	22,6	17,1	19,8	59,2	21,0	3,8	26,9	6,7
Secondaire	22,8	34,0	7,5	14,6	25,5	51,6	12,9	5,3	36,6	2,3
Formation professionnelle	2,8	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation										
Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, SCORECARD, Bamendjou , 2017										
	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Maternel	22,5	19,4	24,8	19,8	36,4	27,6	8,9	20,6	5,3	100,0
Primaire	21,1	22,7	28,0	19,7	47,2	30,2	11,3	26,7	4,6	100,0
Secondaire	28,1	18,1	23,4	17,7	42,4	16,0	10,4	28,1	7,4	100,0
Formation professionnelle	6,6	3,0	7,8	5,8	7,2	1,7	2,6	1,7	4,1	100,0

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune						
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Bamendjou, 2017						
	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,)	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
26,2	26,7	43,8	13,5	63,9	5,8	11,6

Tableau 5.5 : Attentes des ménages				
Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, BAMENDJOU, 2017				
Pourcentage ayant comme attente :				
Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
53,8	45,3	34,7	25,0	30,8

<u>Annexe 2</u> : Liste des intervenants

1. **FONJEU FOKOU Olive, Ingénieur Socio-Economiste /Directrice Exécutive**
2. **NZOUANKEU PIAME Scarron, PLEG SVT / Secrétaire Exécutif**
3. **NANHOU Jean, PLEG FRANÇAIS / Responsable Financier**
4. **VOUTSA Léopoldine, Ep. DEMANOU, PLEG ALLEMEND / Cadre Technique**
5. **SIMO Serge Ledoux, PLEG Mathématiques / Cadre Technique**
6. **MANEKENG Arlette, Biologiste / Cadre Technique**
7. **DONGMO NGUEGANG Alexis Thierry, Agro-Forestier-Géographe / Personne Ressource**
8. **NKENLIFACK Valéry Raoul Eric, Psychologue-Planificateur Sanitaire / Personne Ressource**
9. **KAMDEM KOM Valérie, Ingénieur de Conception en Hydraulique et Assainissement / Personne Ressource.**

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

Citizen Report Card
Evaluation des services publics dans la commune de XXXXXX

Section I. SIGNALETIQUE

A01	Région _____	|__|__|
A02	Département _____	|__|__|
Q03	Arrondissement/Commune _____	|__|__|__|
A04	Numéro du Lot	|__|__|
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	|__|__|
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	|__|
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure	|__|__|__|
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon	|__|__|
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue)	|__|__|
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	|__|
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A15	Age de l'enquêté (en année révolue)	|__|__|
A16	Téléphone de l'enquêté	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
A17	**Date de début d'enquête**	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A18	**Date de fin d'enquête**	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A19	**Nom de l'enquêteur** _____	
A20	**Nom du superviseur communal** _____	
A21	**Résultat de la collecte** 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|
A22	**Appréciation de la qualité de l'enquête** 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

Q13 _____

Section II. EAU POTABLE

H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ H14		|__|

Section II. EAU POTABLE			
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		|__|
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		|__|
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ H08		|__|
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		|__|__|__|__|__|
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant		|__|
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		|__|
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ H11.		|__|
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		|__|
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ H14		|__|
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ H18		|__|
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ H18		|__|
H17	Si vous avez- eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		|__|
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ H20.		|__|
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Gestion du point d'eau	|__| |__| |__| |__|

Section II. EAU POTABLE			
		E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__|
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section III. SANTE		
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= Aucun ⟶S20	|__|
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes	|__|
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Au marché/kiosque de médicaments 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Me soigne moi-même. 4=Tradi-praticien Si S02=4, 5, 6 et 7 ⟶S05	|__|
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S17	|__|
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	|__|
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	|__|
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S10.	|__|
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	|__|
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S09=1 ⟶S14	|__|
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non S14⟶	|__|
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel	|__|
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	|__|
S15	Existe t –il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non ⟶S17	|__|
S16	Les médicaments y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas	|__|
S17	La formation sanitaire la plus proche permet elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 ⟶S20	|__|
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts | |__| |__|

Section III. SANTE			
	réponses possibles) Autre raison ?	C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	 |__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
	Cycle d'enseignement ⟶	***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***SAR/SM***
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	|__|	|__|	|__|	|__|
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km	|__|	|__|	|__|	|__|
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes)	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non		|__|	1er cycle |__| / 2ème cycle |__|	
E06	La SAR/SM dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 3=Ne Sait Pas				|__|
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 4=Ne Sait Pas	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)	---------- -(en FCFA)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|	|__|	|__|	|__|
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non Si non ~~E16~~ →	|__|	|__|	|__|	|__|
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 E19→	|__|	|__|	|__|	|__|
E18	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Equipements D. Ajouter les écoles E. Ajouter le personnel F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser) _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section V. SERVICE COMMUNAL

Services communaux ↓	***C01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → service suivant	***C02*** Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***C03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours *Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 C04* →	***C03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	***C04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si C04=1 → C06*	***C05*** Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/ absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	***C06*** Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certification de copie de documents officiels	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Permis de bâtir	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|

C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non	|__|
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non	|__|
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 C15 →	|__|

C14	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,……) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__|

<u>Annexe 4</u> : Arrêté préfectoral mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune